



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 14 février 2022

SOMMAIRE

Appel nominal.....	3
Élection d'un Secrétaire.....	4
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2021	6
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 8 novembre 2021 au 16 janvier 2022	7
QUESTIONS ORALES DES HABITANTS	7
Question orale de M. Philippe MASSON.....	7
1. Dénomination de la Place du 27 mars 2002.....	8
FINANCES.....	9
2. Rapport 2021 sur la situation de la ville de Nanterre en matière de développement durable.....	9
3. Rapport d'orientations budgétaires 2022.....	14
AMÉNAGEMENT-URBANISME-HABITAT	25
4. Concession d'aménagement des quartiers Chemin-de-l'Île et République Approbation de l'avenant n°5 à la concession	25
5. Pôle de l'Hôtel de Ville de Nanterre – Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme.....	26
ACTION ÉDUCATIVE	27
6. Écoles communales. Périmètres des secteurs scolaires. Ajustements partiels pour la rentrée scolaire 2022-2023	27
7. Convention territoriale globale 2021-2025 avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine	28
8. Adhésion de la ville à l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des collectivités territoriales (ANDEV).....	29
VIE CITOYENNE.....	29
9. Budgets participatifs – Approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués	29
BÂTIMENTS COMMUNAUX	30
10. Centre dramatique national Nanterre Amandiers – Convention de servitude ENEDIS/Commune de Nanterre – Autorisation à signer les documents permettant la mise en œuvre de la servitude.....	30
INFRASTRUCTURE	30
11. Mise en place du Plan Vélo communal.....	30
12. Aide financière aux habitants pour l'achat d'un vélo – Renouvellement pour l'année 2022	33
COMMANDE PUBLIQUE	34
13. Fourniture de viande de porc fraîche, de charcuterie et abats de porc, et de poisson frais – Autorisation de signer les marchés	34

La séance est ouverte à 19 heures 08 sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal.

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Lise Cortes,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Ousman Diaby,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Feza Kashema,
- Julien Sage,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Mérième Faked,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Hakim Allal,
- Thierry Denois,
- Samia Saïdj,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot,
- Erwan Hingant,

- Lucie Champenois,
- Nils Desmoulins,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin (*arrivée après l'affaire n°1*),
- Alexandre Guillemaud (*départ après l'affaire n°3*),
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feugas,
- Adam Oubuih,
- Hélène Decis-Lartigau,
- Emmanuelle Fossati,
- Vincent Soulage.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Thérèse Ngimbous Batjôm a donné pouvoir à Joseph Nonga,
- Laureen Genthon a donné pouvoir à Patricia Penture,
- Nadine Ali a donné pouvoir à Kader Selmet,
- Mérième Faked a donné pouvoir à Abdelkader Selmet,
- Perrine Coulter a donné pouvoir à Nils Desmoulins,
- Nadège Magnon a donné pouvoir à Jean-Luc Jathières,
- Stéphanie Lamora a donné pouvoir à Didier Debord (*départ après l'affaire n°2*)
- Madeleine Maufrais a donné pouvoir à Camille Bedin,
- Samia Boussissi-Poullard a donné pouvoir à Éric Drouche,
- Christophe Ribault a donné pouvoir à Hélène Decis-Lartigau.

Sont absentes les personnes suivantes :

- Camille Bedin (*arrivée après l'affaire n°1*),
- Alexandre Guillemaud (*départ après l'affaire n°3*),
- Éric Drouche (*départ après l'affaire n°3*).

M. le Maire. Je vous informe que le groupe « Nanterre ensemble » a un nouveau président : Monsieur Christophe Ribault.

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je propose de désigner Didier Debord comme secrétaire de séance.

Avant de commencer cette séance et d'entamer l'ordre du jour, je voudrais vous demander quelques minutes d'attention pour partager un moment qui, j'en suis sûr, fera la fierté de notre ville et de ses habitants. Il y a un an, le 9 février 2021, notre Conseil municipal décidait à l'unanimité d'attribuer le titre de « citoyen d'honneur » à l'un de nos concitoyens, Ramy Shaath, emprisonné en Égypte parce qu'il a été l'un des dirigeants du mouvement de la place Tahrir, que l'on appelait alors « le Printemps arabe ».

Cet acte du Conseil municipal de Nanterre se voulait une contribution à la mobilisation internationale en faveur de Ramy Shaath. C'est pourquoi nous avons été particulièrement heureux le 8 janvier dernier d'apprendre sa libération après deux années et demie de détention. Nous le sommes encore davantage ce soir. En effet, chers collègues, je vous demande d'accueillir Ramy Shaath, et Céline Lebrun-Shaath.

Applaudissements.

M. le Maire. Cher Ramy, chère Céline, c'est avec une très grande joie que nous vous accueillons dans cette salle du Conseil municipal. Vous êtes ici chez vous, dans la maison commune des Nanterriens. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que vous venez à cet étage, puisque j'ai eu l'honneur et le plaisir de vous marier dans la salle d'à côté, alors que vous, Ramy, étiez encore un homme libre.

Vous avez passé trente-et-un mois dans une prison au Caire. Vous y avez été détenu de manière totalement arbitraire, sans avoir commis aucun crime ni été jugé coupable d'aucun délit. Le Conseil municipal de Nanterre, à l'unanimité, vous a nommé « citoyen d'honneur » de notre ville. La dernière fois que nous avons honoré une personnalité en lui attribuant ce titre, c'était pour Nelson Mandela, bien avant sa libération des prisons de l'Apartheid.

Vous méritiez amplement que Nanterre, dans ses diversités, se soit mobilisé pour votre libération. Vous le méritiez, car vous êtes l'une des grandes figures laïques de la révolution de la place Tahrir au Caire pour faire souffler dans ce pays le vent de liberté et de démocratie dans un mouvement qui a soulevé un formidable espoir à travers le monde. Notre action contre votre maintien en détention était un combat juste, en adéquation avec les valeurs d'émancipation humaine portées par la ville de Nanterre.

Votre situation juridique était révélatrice de l'arbitraire le plus total dont vous avez été l'objet. Arrêté sans mandat, maintenu en prison sans perspective d'un procès, votre détention provisoire renouvelée tous les quarante-cinq jours et la quasi-impossibilité de communiquer avec vos proches ont suscité une large réprobation. Une mobilisation internationale s'est développée et la ville de Nanterre a tenu à y participer pleinement.

Pour alerter les Nanterriens sur votre situation, le 18 novembre dernier, nous avons inauguré une exposition devant le Parc des Anciennes Mairies avec votre épouse, Céline Lebrun-Shaath, dont je tiens à saluer un engagement et une détermination qui font honneur à Nanterre. Avec cette exposition, nous avons mis un visage et une histoire sur une cause trop souvent négligée par les grands médias, car votre situation méritait que l'on en parle, que l'on alerte les autorités, que l'on mobilise les citoyens avec la même vigueur et la même constance que ce qui a pu être déployé par le passé pour d'autres prisonniers d'opinion – je pense à Nelson Mandela, à Bobby Sands ou à Angela Davis. À travers la mobilisation pour votre libération, ce sont les idées et les valeurs universelles de liberté, d'émancipation humaine que nous avons portées.

Ce soir, nous sommes heureux de vous accueillir. Je veux, à ce moment précis, vous remettre la médaille de la ville de Nanterre.

Applaudissements.

M. Ramy SHAATH. Je suis très ému et honoré. Il y a deux ans ou deux ans et demi, ma maison a été attaquée par plus d'une douzaine d'agents de sécurité avec des mitraillettes. Ils ont fouillé notre maison, pris ce qu'il nous appartenait. Ils ont pris mon épouse et ils l'ont déportée illégalement hors du pays. Ils m'ont arrêté, menotté, bandé les yeux. Ils m'ont jeté dans un donjon de disparition forcée pendant plusieurs jours.

Le troisième jour, ils m'ont emmené dans le bureau d'un procureur de la sûreté de l'état. Tout au long de ces deux ans et demi de soi-disant « détention préventive », je n'ai été interrogé qu'une seule fois pendant quarante-cinq minutes dans ce bureau par ce procureur de la sûreté de l'Etat. La seule chose qu'ils m'ont demandée, c'était mon opinion sur la révolution de janvier 2011 ou pour qui j'avais voté aux élections présidentielles.

Quand j'ai demandé en quoi cela avait quoi que ce soit à voir avec les accusations que l'on me reprochait, ils m'ont dit : « Vous êtes accusé de faire partie d'une organisation terroriste. » J'ai dit : « Quoi ? Quelle est cette organisation terroriste ? » Ils m'ont dit : « On ne peut pas vous dire le nom. On vous accuse aussi de diffuser de fausses informations sur les réseaux sociaux contre l'État. » J'ai dit : « Je n'ai pas de compte sur les réseaux sociaux, je n'ai même pas de compte Facebook. » Le procureur a alors dit : « Vous pouvez dire que vous n'avez pas fait cela. » J'ai donc dit « non », mais cela ne m'a pas empêché d'être détenu pendant deux ans et demi.

Pendant ces deux ans et demi, j'ai été jeté dans une cellule de 23 m² avec entre 18 à 32 personnes. 23 m², c'est plus petit que cet espace-là. Je dormais à même le sol avec des insectes partout, avec 1 mètre sur 1,5 mètre pour les toilettes, la douche avec un trou au milieu, et uniquement une douche d'eau froide. C'est dans cet espace que j'ai vécu pendant deux ans et demi.

Le traitement dont j'ai été victime et dont j'ai vu d'autres être les victimes, l'humiliation et les tortures que d'autres ont subies, je ne peux même pas commencer à les décrire, car je n'ai pas les mots. Malheureusement, après la grande révolution de janvier 2011, une contre-révolution s'est mise en place et le régime militaire a pris le pouvoir,

confisquant complètement le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, et s'octroyant le droit d'arrêter n'importe qui, quand il le veut, en dehors de tout état de droit.

Certaines personnes disparaissent pendant des mois, voire des années. Je crois qu'ils avaient aussi à l'esprit de me garder en prison pendant des années pour que je reste silencieux. Ce qu'ils n'avaient pas pris en compte, c'était qu'il existait une belle et forte femme de Nanterre, qui, avec le soutien des citoyens de sa ville, du maire de sa ville, et de vous tous ici réunis, pourrait faire bouger les montagnes et créer une campagne internationale qui rassemblerait les gens à travers le monde entier. Vous avez fait face à leur dictature avec votre compréhension. Vous avez fait face au fait qu'ils m'ont arrêté avec votre solidarité, votre soutien, et vous avez été bien plus forts qu'eux. Vos valeurs ont été plus hautes que les leurs. Ils ont dû me laisser partir.

Ce n'est pas nouveau pour Nanterre. Je suis très honoré d'être aux côtés de Nelson Mandela parmi les citoyens d'honneur de cette ville. Je suis très honoré d'être le citoyen d'honneur d'une ville qui soutient aussi la ville de Jérusalem, en partenariat avec Aizaria, et qui soutient le droit des peuples à travers le monde. Nanterre a toujours été à l'avant-garde.

J'ai été très honoré d'apprendre que vous aviez voté il y a un an à l'unanimité la citoyenneté d'honneur. Si vous le voulez bien, aujourd'hui, je serai très heureux d'être simplement un citoyen de Nanterre. Je suis très honoré. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Mme Céline LEBRUN-SHAATH. Je voudrais dire un mot en tant que citoyenne de Nanterre et épouse de Ramy. Je tiens à vous remercier du fond du cœur toutes et tous pour votre soutien au cours de ces deux ans et demi. Dans les moments difficiles, c'est le soutien d'Élus tels que vous qui m'ont donné la force de continuer et d'avancer.

Je m'en rappelle très bien : il y a un an jour pour jour, j'étais au Caire. Grâce à la mobilisation internationale, nous avons enfin réussi à obtenir que je puisse me rendre en Égypte pour voir Ramy après plus d'un an et demi de séparation sans avoir pu le voir. C'est en Égypte que j'ai appris la nouvelle du vote de la mairie, qui m'avait beaucoup touchée. Ce jour-là, c'était la dernière visite que j'avais pour voir Ramy avant de repartir le lendemain. C'était la Saint-Valentin. J'imagine que beaucoup ici ont laissé leur Valentin ou leur Valentine à la maison.

Pour moi, c'était un jour très fort. Ramy, à la prison, avait fait faire cette fleur pour moi. Cette fleur représente beaucoup de choses. Elle représente la situation extrêmement précaire et inhumaine dans laquelle des dizaines de milliers d'Égyptiens vivent aujourd'hui. Les ONG disent qu'ils sont plus de 60 000 prisonniers politiques.

Malgré la situation politique que Ramy a pu vous décrire, qui est loin d'être la pire, il trouve la force de fabriquer des choses, aussi simples que des fleurs. Ce sont des mouchoirs en papier mis ensemble avec un bout de carton. Il trouve la force de résister en étant tout simplement romantique. Ce jour-là, Ramy m'a accueilli avec cette fleur, m'a chanté une chanson devant l'officier de la sécurité d'Etat. C'était un acte de résistance.

Je suis extrêmement heureuse, un an après, de pouvoir être là avec lui, à quelques mètres de la salle où nous avons été unis. Merci à vous tous d'avoir rendu ce jour-là possible. J'espère que vous continuerez à porter des combats tels que celui-ci pour que des fleurs, partout à travers le monde, puissent s'épanouir. Merci à vous tous.

Applaudissements.

M. le Maire. Merci, Céline, merci, Ramy.

Nous allons maintenant reprendre notre séance du Conseil municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2021

M. le Maire. S'il n'y a pas de remarque, il est adopté.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 8 novembre 2021 au 16 janvier 2022

M. le Maire. Je passe ensuite au compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution pendant la période du 8 novembre 2021 au 16 janvier 2022. C'est adopté.

Nous allons maintenant suspendre la séance, puisque nous avons intégré aujourd'hui la possibilité, pour des habitants, de saisir le Conseil municipal *via* une question orale.

La séance est suspendue.

QUESTIONS ORALES DES HABITANTS

M. le Maire. Nous devons avoir une première question d'un habitant du quartier République sur le nettoyage et l'entretien de la passerelle à hauteur de la place Jules Mansart, mais Madame Marine Perez nous a fait savoir que ce problème ayant été réglé récemment, elle préférerait retirer sa question.

Question orale de M. Philippe MASSON

M. le Maire. Nous allons donc passer la parole à Monsieur Philippe Masson sur la circulation au Mont Valérien. Gilles Gauché-Cazalis lui répondra.

M. Philippe MASSON. Les aménagements déjà anciens, comme le passage souterrain sous la boule, les dispositions prises par les communes environnantes (des feux, des ralentisseurs mis rue de Suresnes ou avenue Paul-Vaillant-Couturier), des aménagements plus récents, comme la mise en sens unique de la rue Gambetta amènent un flux de circulation de plus en plus important dans quelques rues du quartier, qui sont devenues de fait des transversales privilégiées pour traverser le Mont-Valérien, sans quasiment aucun dispositif de ralentissement de la vitesse, notamment à l'abord des chemins empruntés par les enfants pour se rendre dans les groupes scolaires du quartier. La rue Philippe Triaire est un bon exemple. Est-il envisagé de reconsidérer globalement le plan de circulation du quartier du Mont-Valérien afin de réduire les risques dus à cette circulation, qui est principalement une circulation de transit ?

M. le Maire. Je vous remercie. Je donne la parole à Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci. Monsieur Masson, je crois tout d'abord pouvoir dire que le constat que vous faites est partagé par d'autres Nanterriens ainsi que par la municipalité. Pour votre information, le phénomène de report n'est d'ailleurs pas uniquement dû aux signalements que vous faites, puisque de plus en plus de véhicules en provenance de Rueil-Malmaison, notamment des poids lourds en provenance de l'écoquartier de l'Arsenal, traversent le quartier du Mont-Valérien.

Dans ce contexte, les habitants sollicitent régulièrement la ville au sujet des problématiques de circulation et de sécurité des piétons, notamment au niveau de la rue de Saint-Cloud. C'est pourquoi un collectif a déposé un budget participatif, qui a été retenu et qui a consisté à diligenter un bureau d'étude afin de réaliser une analyse de circulation portant sur cette voie. Cette étude a ainsi permis de dégager plusieurs scénarii d'intention d'aménagement, qui ont été présentés et partagés en réunion publique jeudi dernier avec les habitants, ayant vocation à apaiser cette voie et à la sécuriser davantage.

Plus largement, la municipalité travaille à la mise en zone 30 de l'ensemble du quartier, et ce, conformément à l'engagement qu'elle a pris dans le cadre de son programme municipal. Partageant votre préoccupation, la décision a été prise de traiter prioritairement le quartier du Mont-Valérien au cours de ce mandat, ce qui sera fait en plusieurs phases. De nombreuses rues du quartier sont d'ores et déjà limitées à 30 kilomètres/heure. L'objectif de ce travail consistera à sécuriser les usages, à apaiser la circulation, à diminuer les vitesses et à favoriser les mobilités douces. Il s'agit là d'un projet ambitieux, porté par cette majorité, et déjà engagé, spécifiquement sur le Mont-Valérien. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci, Gilles Gauché-Cazalis.

Nous allons reprendre notre Conseil municipal.

1. Dénomination de la Place du 27 mars 2002

M. le Maire. La première délibération que je vous propose d'adopter ce soir est importante. C'est tout à fait volontairement qu'elle est le premier point à l'ordre du jour de ce Conseil. Il s'agit de donner au parvis de l'Hôtel de Ville de Nanterre le nom de Place du 27 mars 2002, et de domicilier la mairie de Nanterre au 1, place du 27 mars 2002.

Cet acte fort vise à inscrire durablement dans l'espace public et dans la mémoire de Nanterre le drame que nous avons vécu dans la nuit du 26 au 27 mars 2002 ici même. Cet événement marquera à vie celles et ceux qui l'ont vécu, leurs proches et leur famille. Cet événement marquera à tout jamais la ville de Nanterre, qui a fait corps avec ses Élus, le personnel communal, et dans un élan de solidarité exceptionnel.

Bien au-delà de Nanterre, dans toute la France et dans le monde entier, le 27 mars a été vécu et restera comme une attaque meurtrière contre une assemblée élue, symbole de la République et de la démocratie.

Chaque année, le 27 mars, nous rendons hommage à nos huit collègues qui ont perdu la vie cette nuit-là. De 2003 à 2011, cet hommage a pris la forme d'un moment de recueillement dans le hall de la mairie. En 2012, pour marquer les dix ans de ce drame, les noms des huit Élus ont été donnés à huit allées des Terrasses de l'Arche lors d'une cérémonie qui a rassemblé plus d'un millier de personnes. Ce choix était motivé par la volonté que ces huit noms restent ensemble dans le même espace comme ils l'étaient dans la nuit du 26 au 27 mars 2002. Depuis, un fleurissement de ces huit allées se déroule chaque 25 mars.

Pour travailler au sens à donner au vingtième anniversaire de ce drame, une consultation a été engagée auprès des familles de victimes et des anciens Élus. Il en ressort le souhait unanime de marquer cet anniversaire d'un événement important, qui inscrit durablement le 27 mars dans la mémoire de Nanterre.

À cet effet, il est proposé au Conseil municipal de donner au parvis de l'Hôtel de Ville le nom de Place du 27 mars 2002, et d'avoir sur cette place un acte architectural fort qui accompagne cette dénomination.

Par ailleurs, plusieurs initiatives vont accompagner le vingtième anniversaire du 27 mars 2002. Dans la soirée du 26 mars, nous inviterons toute la population à allumer des bougies, des veilleuses, des torches ou les lampes de leur téléphone à leur fenêtre, sur leur balcon, devant leur maison, aux terrasses des cafés. Cette mise en lumière de la ville sera un acte de mémoire collectif dédié aux huit Élus assassinés et à l'ensemble des Élus et employés communaux qui ont été confrontés à ce drame.

Le dimanche 27 mars, une cérémonie publique se déroulera sur le parvis de la mairie pour inaugurer le 27 mars et dévoiler la stèle qui sera installée sur cette place. À cette cérémonie, ouverte à toute la population, seront invités les maires des 32 communes des Hauts-de-Seine, ainsi que le Président de l'Association des maires de France et le Préfet. Compte tenu du contexte électoral présidentiel, aucune personnalité politique nationale ou gouvernementale ne sera invitée.

Lors de cette cérémonie, nous présenterons également le projet mémoriel confié à Madame Isabelle Antonutti, Nanterrienne, historienne et chercheuse à l'université de Nanterre. Ce projet consiste à réunir l'ensemble des documents existants sur le 27 mars, à recueillir les témoignages des acteurs de ce drame, dans une démarche qui reposera sur le volontariat, et à remettre l'ensemble de ce travail aux archives départementales.

Telles sont, chers collègues, les informations que je souhaitais vous apporter, en vous invitant à adopter cette délibération. Merci à vous.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés.

FINANCES

2. Rapport 2021 sur la situation de la ville de Nanterre en matière de développement durable

M. le Maire. Ce dossier est présenté par Alexis MARTIN. La parole est à Alexis.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais présenter le rapport développement durable de l'année 2021.

L'objectif de ce rapport est de mettre en avant et en toute transparence ce que fait la ville en matière de transition écologique et solidaire, expression qui reflète davantage ce que fait la municipalité que le développement durable, même si tout le monde sait que le développement durable recoupe un certain nombre de thèmes, que ce soient l'environnement, le social et l'économie. Cela regroupe énormément de thèmes.

Le législateur a prévu que ce rapport développement durable soit présenté chaque année au même moment que le Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce n'est pas anodin, c'est pour que le développement durable irrigue l'ensemble des politiques municipales, le budget, la stratégie à venir de la ville de Nanterre. Cela recoupe beaucoup de ce que font les services de Nanterre et beaucoup de nos délégations. Tout le monde est un petit peu concerné.

Le rapport de développement durable, que vous avez tous reçu, a été découpé en sept chapitres. Dans ces sept chapitres, on retrouve les 17 objectifs du développement durable.

Au niveau du contexte, l'engagement de la ville de Nanterre ne date pas d'hier. En 2007 notamment, nous avons été une des premières villes à faire un Plan climat-énergie territorial, bien avant que ce soit une obligation légale. En 2009, le festival ÉcoZone a été lancé. Nous allons le relancer cette année, puisqu'il a été arrêté pendant deux ans pour cause de Covid. En avant-première, je peux vous dire que la thématique sera sur l'écologie et le féminisme. Je vous invite tous à l'ÉcoZone du 14 au 20 mai.

En 2013, il y a eu la construction du groupe scolaire Abdelmalek-Sayad, groupe scolaire avec de forts engagements environnementaux, que ce soit sur la consommation d'énergie ou sur la production d'énergie. D'autres groupes scolaires ont suivi, comme Miriam Makeba et Lucie Aubrac par exemple.

Nous sommes en « zéro phyto » depuis 2017, c'est-à-dire également bien avant l'obligation légale. Nous avons mis en place le BEVA en 2019. Le BEVA est un mécanisme pour donner un prix aux arbres et ainsi limiter la coupe des arbres, ou au moins favoriser la compensation. En 2021, nous avons mis en place le Conseil citoyen de la transition écologique. Nous avons élargi la ZFE, mise en place en 2019, et nous avons lancé la Bourse de la transition écologique – j'y reviendrai plus tard.

L'axe 1 de ce rapport développement durable concerne l'économie et l'emploi local. Cela regroupe différents thèmes que vous retrouvez dans le rapport. Nous avons décidé ce soir de mettre en lumière l'Économie sociale et solidaire (ESS), qui représente 4 000 emplois à Nanterre, répartis sur 400 établissements pour environ 10 emplois par établissement. Près de 80 000 euros ont été distribués en 2021, répartis sur 11 structures de l'ESS dans le cadre de subventions de fonctionnement.

Les services du développement économique font de l'accompagnement immobilier des acteurs de l'ESS. Cela a été le cas en 2021 pour DailyDej et United Kitchens, deux structures implantées au Château de Nanterre qui ont eu besoin de s'agrandir. Elles ont été accompagnées par les services du développement économique pour trouver des locaux plus grands.

Un événement important de 2021 a été l'installation de la régie de quartier dans l'ancienne poste du quartier Berthelot. La régie est partie de ces locaux dans le Parc Sud pour rejoindre la Poste Berthelot. Elle a ainsi pu s'agrandir, ce qui va lui permettre de poursuivre ses activités et de les diversifier.

Sur la photographie, vous voyez la microbrasserie Nemeto, qui s'est ouverte dans la grange Silvy dans le centre-ville. Si ce n'est pas déjà fait, vous pourrez goûter et acheter une bière bio et locale, brassée à Nanterre.

L'axe 2 concerne la lutte contre le changement climatique, avec des thèmes que je ne vais pas lire, sans quoi ce serait un petit peu long, mais que vous retrouvez dans le rapport. J'ai choisi de mettre en lumière la végétalisation de l'espace public. À Nanterre, nous avons actuellement 48 530 arbres sur le périmètre municipal. Cela concerne à

la fois les arbres du patrimoine communal, mais également les arbres présents sur les parcelles privées. Sur ces 48 530 arbres, 157 arbres dits « remarquables » sont protégés dans le PLU. Il y a 90 espaces verts protégés pour une surface de 24,47 hectares.

En 2021, un petit évènement phare – même s'il est une goutte d'eau dans l'ensemble – a été l'initiative en partenariat avec Environnement 92 de planter 10 arbres au Petit Nanterre. Cela fait partie du plan de 5 000 arbres. Cet engagement fort du mandat va être renforcé dans les années à venir, pour atteindre l'objectif ambitieux de 5 000 arbres plantés sur le territoire de la ville de Nanterre.

Le visuel que vous voyez à droite correspond à l'aménagement du parc dans les Provinces françaises. Un petit parc sera livré en 2022. Il a été planté et est en train de pousser, avec une soixantaine d'arbres, des arbustes et un espace vert nouveau à Nanterre.

L'axe 3 concerne la construction durable et solidaire. J'ai mis en valeur la construction de bâtiments communaux performants énergétiquement. Pour 2021, le premier groupe scolaire des Groues a été lancé. Le bâtiment sera à énergie positive avec, comme objectif, le label E3C1, c'est-à-dire Énergie 3 et Carbone 1. L'Énergie 3 est sur une échelle de 1 à 4, et le carbone est sur une échelle de 1 à 2. Cet objectif est relativement ambitieux. Il y aura une ossature bois, une production d'électricité renouvelable avec des panneaux photovoltaïques qui seront sur la toiture de l'école. Il sera alimenté par le réseau de chaleur Enertherm, que vous connaissez certainement, puisqu'il alimente la Défense et une partie du nord de Nanterre. Il alimentera une grande partie des Groues, la livraison étant prévue pour septembre 2023.

Les vestiaires du stade Jean Guimier sont également en phase de finalisation. Il s'agit d'un bâtiment à énergie positive en construction mixte bois-béton. Vous voyez à droite un petit schéma qui montre les consommations d'un groupe scolaire ancien, le groupe Romain Rolland, que l'on peut comparer avec les consommations du groupe scolaire Abdelmalek Sayad et Miriam Makeba, beaucoup plus récents. Abdelmalek Sayad a une consommation d'environ 60 kilowatts par mètre carré et Miriam Makeba de 50 kilowatts par mètre carré quand Romain Rolland est plus proche des 140 kilowatts par mètre carré. Il y a presque un rapport de 1 à 3 entre Miriam Makeba et Romain Rolland.

L'axe 4 concerne la préservation des ressources naturelles. Nous avons mis en valeur la production des déchets et la lutte contre les incivilités. Un Nanterrien ou une Nanterrienne produit 361 kilos de déchets chaque année – en tout cas en 2020. Cela représente tout de même une baisse de 38 kilos par habitant depuis 2017, en espérant que cette baisse se poursuive.

Un évènement phare de ces dernières années a été l'extension des consignes de tri. Désormais, tous les emballages et tous les papiers se trient. Ils vont dans la poubelle jaune. Les plastiques souples, pots de yaourt, dosettes de café en aluminium, et même les plaquettes de médicaments vidées de leurs médicaments vont maintenant dans la poubelle jaune. Vous pouvez apporter la bonne parole autour de vous, puisque malheureusement, encore trop de Nanterriens et de Nanterriennes ignorent ces extensions de consignes de tri.

Si, à côté de cela, vous êtes par exemple équipé d'un composteur, il n'y a plus beaucoup de déchets qui vont dans la poubelle grise. Cela permet de réduire fortement les déchets ménagers.

L'ensemble des marchés forains ont actuellement une collecte des biodéchets. Il y a également pour objectif que d'ici fin 2022, toutes les écoles de la ville de Nanterre aient une collecte des biodéchets. Le marché de collecte va être modifié au 1^{er} avril 2022, avec une amélioration et une possibilité d'augmenter la fréquence de collecte des déchets recyclables. Une étude va être lancée prochainement pour la stratégie de gestion des biodéchets pour les ménages.

Au niveau de l'axe 5 et de la lutte contre les risques santé et environnement, la démarche est très axée sur le Covid. La ville a mis le paquet sur la prévention et sur l'accompagnement pour le Covid. Près de 50 000 vaccins ont été administrés par le centre de vaccination. Un standard a été mis en place avec près de 5 000 appels par semaine des Nanterriens et Nanterriennes. Des patients âgés ont été accompagnés. Dans les foyers de travailleurs migrants, il y a aussi eu un accompagnement particulier.

Au niveau de l'axe 6, relatif à l'inclusion de tous les publics, nous avons mis la lumière sur la précarité alimentaire et l'alimentation durable. En 2020, 250 000 euros ont été dépensés par la ville pour financer des repas distribués par les associations. Ainsi, 246 881 repas ont été délivrés par les Restos du cœur et par le Secours populaire. Il y a également 121 454 repas qui ont été financés par le CCAS.

La ville s'est engagée dans la démarche Climat cantine, qui a pour objectif de réduire l'impact carbone et d'augmenter la part des produits durables, notamment pour la cuisine centrale qui alimente les cantines scolaires. Il y a également eu un partenariat avec l'université de Nanterre et avec le master Nourad sur l'alimentation durable. Ils nous ont fait une restitution il y a quelques jours avec, comme objectif, de mettre en place un plan d'alimentation durable d'ici 2023. Ce plan d'alimentation durable est assez ambitieux, puisqu'il interroge l'ensemble de l'alimentation que les Nanterriens peuvent acheter. Cela interroge beaucoup de choses sur la fourniture alimentaire de la ville de Nanterre, que ce soit pour les cantines scolaires ou pour les magasins. L'objectif est d'aller vers plus d'alimentation durable et locale.

Au niveau de l'axe 7 et de la participation citoyenne aux enjeux de la transition écologique, un des événements phares a été la création du Conseil citoyen de la transition écologique, composé de 20 citoyens tirés au sort, de 10 associations tirées au sort sur la base du volontariat, de 5 personnalités qualifiées, de 4 Élus, de 2 représentants du Conseil municipal des jeunes. Il se retrouvera quatre fois par an à l'Agora, et aura comme objectif de travailler sur un certain nombre de thématiques liées à l'écologie dans les compétences municipales. Il aura également comme objectif d'administrer la Bourse de la transition écologique.

C'est en cours, puisqu'il y a eu un premier appel à projets. Nous avons la chance et le bonheur de voir 13 candidatures déposées. Nous sommes en phase de sélection des lauréats avec le Conseil citoyen de la transition écologique. Les lauréats seront choisis en avril 2022.

Au niveau des perspectives pour 2022, en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique, il y a l'objectif de plantation des 5 000 arbres. C'est l'un des gros objectifs du mandat et cela reste beaucoup de travail à effectuer dans ce domaine-là.

La restitution de l'étude sur les îlots de chaleur a été faite en 2021. Il va maintenant falloir approfondir ce qui a été proposé, et surtout le mettre en œuvre. Cela reste donc un gros objectif.

Il y a beaucoup de choses à faire sur la mobilité active, notamment le vélo. Le vote du Plan Vélo sera un axe fort et nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure. Il y a également le déploiement des bornes de recharge électrique, en réutilisant notamment une partie des bornes Autolib'.

Il y a la réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville. Une étude va être lancée, sachant qu'il s'agit actuellement du bâtiment du patrimoine communal qui consomme le plus en matière énergétique. Nous avons déjà rénové le Palais des Sports, qui était le bâtiment qui consommait le plus. Désormais, l'urgence suivante est donc de réhabiliter l'Hôtel de Ville.

Plusieurs projets d'agriculture urbaine vont être lancés, notamment un projet au Parc Sud au milieu des tours Aillaud, qui a répondu à l'appel à projets et qui a été sélectionné par l'appel à projets des quartiers fertiles. Il y a également un projet d'agriculture urbaine du côté de Rouget de Lisle, pour lequel nous sommes aussi en phase de sélection du lauréat.

Le POPAC arrive à son terme en 2022 et sera à réinterroger pour la suite. Il s'agit du programme qui s'occupe des copropriétés dégradées et des passoires énergétiques. Il propose un accompagnement et des subventions avec un budget de 50 000 euros.

Il y a le premier programme de Bail réel solidaire (BRS) sur un terrain de la ville. Il a pour but de tester un nouveau dispositif, où le terrain reste la propriété de la ville, mais où les murs sont vendus. Sur le long terme, cela permet de maintenir des prix à l'accession très bas.

Il y a le démarrage de la Maison de Santé du quartier du Centre, l'extension de la collecte des biodéchets à toutes les écoles dont nous avons déjà parlé, le projet de développer les cours mixtes, végétalisées et perméables. Il y a en effet un projet de végétalisation des cours d'école avec un rythme de deux à trois cours d'école végétalisées chaque année.

Il y a aussi la sensibilisation des personnels concernés à la qualité de l'air intérieur, le renouvellement du contrat local de santé, l'ouverture de la Maison des Femmes, qui interviendra au cours de l'année 2022, le renfort des actions de coopération internationale, les premières subventions de la Bourse de la transition écologique, une nouvelle saison des « permis de végétaliser », qui verra son budget augmenter, avec une hausse de 5 000 euros.

Je vous remercie pour votre attention. En tout cas, nous n'avons pas à rougir de notre action sur la ville de Nanterre. Nous avons aussi la chance de pouvoir compter sur la volonté d'agir de nombreux acteurs de la ville, que ce soient les associations, les habitants, qui sont aussi fortement demandeurs d'actions en la matière. Je suis à votre écoute si vous avez des remarques ou des questions.

M. le Maire. Merci, Alexis. Je donne la parole à Monsieur Adam Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, je vous remercie pour la présentation de ce rapport. Il y a effectivement beaucoup de thématiques qui nous sont chères et qui sont développées dans ce rapport. Nous ne pouvons que partager les préoccupations qui sont décrites face aux défis du changement climatique, et la façon dont nous pouvons concrètement contribuer à la transition écologique à Nanterre.

Toutefois, il s'agit tout de même d'aller au-delà des belles intentions. En lisant ce rapport sur le développement durable, j'avoue que j'ai été un petit peu perplexe.

D'abord, le constat ne part pas de la situation réelle de Nanterre. Je n'ai pas vu d'étude sur la situation de Nanterre qui permettait de tracer une orientation. Il n'y a pas de travail d'analyse de Nanterre dans son environnement, celui de la Défense, de sa plus faible densité urbaine par rapport aux communes voisines, des enjeux partagés à l'échelle du territoire. Aucune mention de la trajectoire de densification et de bétonisation de la ville, prévue pour répondre aux besoins criants en logements.

Aucune mention n'est faite de la situation particulière de la démographie de Nanterre, qui est une population jeune. Nous savons que près de 35 % ont moins de 30 ans. Aucune mention n'est faite de l'état existant du bâti à Nanterre. Or il faut se le dire : notre ville est caractérisée par la présence de nombreux logements et ensembles bâtis, qui sont anciens et qui présentent des performances environnementales désastreuses.

Sans partir d'un constat, je ne trouve pas simple de tracer une ambition. Puisque vous n'êtes pas partis d'un vrai diagnostic, il faut reconnaître, au-delà des déclarations de bonnes intentions, que je ne vois pas un plan cohérent de développement durable. D'ailleurs, il aurait pu commencer bien avant cette mandature, même si des choses ont été faites avant et que cela a été dit, par des projets plus simples et plus pragmatiques. À deux ans de mandat, nous nous retrouvons sans réel projet structurant, à part peut-être celui que vous avez présenté, Monsieur Martin, d'un projet de ramassage des mégots organisé par une association financée par Marlboro, que nous avons voté lors du dernier Conseil municipal.

Pas de constat, pas d'orientation. Nous regardons donc dans le détail quelques chiffres éclairants. L'économie sociale et solidaire est une priorité, mais 80 000 euros y sont consacrés. Sur un budget de 250 millions d'euros (F1/47.33) ou de 80 millions d'euros d'investissements, cela montre la priorité que vous y accordez.

1,5 million d'euros pour l'emploi, qui constitue une priorité. Nous y reviendrons lors du Débat d'orientation budgétaire. Pour une ville qui a un taux de chômage de 13 % là où tout le pays est en plein emploi, et les communes voisines aussi, nous pouvons nous interroger et nous demander si votre priorité est vraiment l'insertion des jeunes.

Vous avez refusé un certain nombre de projets concrets qui n'étaient pas forcément coûteux. Par exemple, proposer des déchets verts aux riverains, comme le font, d'ailleurs, beaucoup de communes aux alentours. Vous ne parlez pas de sujets très structurants, comme le désamiantage de l'école d'architecture, qui inquiète notamment les riverains du Parc Nord.

Enfin, et surtout, puisque nous sommes ici pour faire de la politique, vous ne dites pas comment vous comptez concilier solidarité et écologie à Nanterre. Regardons la vérité en face. Puisque vous ne faites pas le constat, d'autres l'ont fait pour nous : Nanterre n'est pas une ville particulièrement vertueuse par son empreinte écologique. Pour les tas de raisons que nous avons citées, et pour d'autres, elle est une ville où transitent tous les jours près de 100 000 véhicules. Elle est largement faite de bâtiments anciens. Elle continuera à se densifier, puisque vous allez continuer à construire.

À partir de cette réalité, je vous pose la question : comment comptez-vous imprimer une politique de développement durable à Nanterre dans la mandature ? Comment y arrivez-vous sans pénaliser les Nanterriens qui ont besoin de se déplacer avec des véhicules anciens ? Comment arrivez-vous à limiter les émissions de carbone et de microparticules ? Comment arrivez-vous à faire en sorte que plus de Nanterriens parviennent à se saisir des enjeux concrets de la transition écologique ? De trop nombreux quartiers sont encore sales. Vous parlez de tri, mais le tri des déchets y est encore insuffisant. Bref, quelles orientations donnez-vous à la politique de développement durable à Nanterre ? Je vous remercie.

M. le Maire. Je donne la parole à Madame Decis-Lartigau.

Mme Hélène DECIS-LARTIGAU. Bonsoir. Tout d'abord, je m'excuse pour mon retard.

D'abord, un premier point : je suis intervenue l'année dernière pour parler de ce rapport. Je m'y recolle et j'observe à nouveau que le plan de développement durable n'a d'autres perspectives que 2022. Je regrette toujours cela.

L'objectif des Nations Unies nous invite à aller vers 2030. L'ADEME a conçu plein de scénarios pour atteindre la neutralité carbone par exemple. Dans ce document, les seules perspectives concernent 2022. Je sais que vous en avez plus sous le coude. Pourquoi ne pas nous les donner ? L'année dernière, Servane Courtaux m'avait répondu que j'étais trop impatiente et que je le saurais au Conseil suivant. Nous n'en avons pas parlé. Ne me faites donc pas cette réponse aujourd'hui. Pourquoi n'y a-t-il rien de la trempe des préconisations de l'ADEME dans ce document, qui, au demeurant, est hyper intéressant ?

L'autre chose est que je ne vois rien – mais peut-être que je me trompe – sur la nécessaire réduction drastique des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux que nous avons dans notre ville. Depuis le Covid, les entreprises désertent les bureaux. Or j'ai le sentiment que l'on continue de construire des bureaux à Nanterre.

Un autre étonnement – je vois que Roger des Prés est arrivé, je n'avais pas prévu qu'il soit là, mais tout le monde est au courant, puisque cela a été affiché : à quoi cela sert-il de créer une ferme urbaine ici si l'on démolit ailleurs la Ferme du Bonheur ? Elle est là depuis les années 1980. Elle fait preuve d'une sensibilisation, d'une éducation écologique, culturelle. Le projet culturel de la Ferme du Bonheur, c'est juste du bonheur. Il y a l'enjeu du respect de la terre. Je ne comprends pas pourquoi l'on démolit d'un côté pour essayer de construire la même chose de l'autre. Pourquoi ne pas profiter de tout ce talent ?

Au sujet de l'emploi, nulle part je ne trouve une trace de l'impact qu'aura de toute évidence le projet de développement interrégional Paris-Rouen-Le-Havre. Normalement, cela devrait redistribuer les cartes d'un point de vue économique, d'un point de vue écologique, et d'un point de vue social. Je n'ai rien trouvé non plus sur la transformation inévitable des activités économiques, l'évolution des métiers, la création d'autres métiers liés à la transition écologique pour aller vers une sorte de transformation, moins carbonée et plus résiliente. Pourquoi la Maison de l'Emploi ne s'emploierait-elle pas à centrer ses priorités sur ces nouveaux métiers ?

Comme l'année dernière, comme pour les perspectives 2022, je regrette ne de pas voir un ensemble d'indicateurs cohérents, bâtis dans l'intention d'évaluer les efforts que l'on a réalisés. Il est probable que l'on ait fait plein de choses entre 2021 et 2022. Pourquoi ne pas montrer ces indicateurs pour savoir quelles sont les voies pertinentes à poursuivre, là où l'on peut s'améliorer ? Remettre en cause certains objectifs est le principe de l'indicateur. Je l'ai dit l'année dernière. L'indicateur est un outil qui nous sert au débat démocratique d'une année sur l'autre.

Je termine par mon dada : la culture et la transition écologique. Comme l'année dernière, j'aurais aimé trouver un chapitre de fortes propositions concernant l'apport de la culture, des sciences et de l'histoire dans la nécessaire prise de conscience de l'urgence écologique. Diffuser les savoirs, partager, s'émerveiller, ce que fait très bien la Ferme du Bonheur du reste, créer autour de ce thème. C'est dommage. J'espère que nous aurons encore plus de choses l'année prochaine. En tout cas, je vous remercie pour ce travail.

M. le Maire. Il n'y a pas d'autres interventions. Alexis, veux-tu dire deux petits mots ?

M. Alexis MARTIN. Merci pour vos questions et vos remarques. Le rapport fait déjà 60 pages. Nous aurions pu faire un état des lieux exhaustif de tout ce qui concerne la ville de Nanterre au niveau démographique, au niveau social, etc. Dans ce cas, il aurait fait 2 000 pages. Je ne suis pas sûr que l'ensemble des Élus aurait pu prendre connaissance du rapport et je ne pense pas que ce soit tout à fait son objectif. L'idée est tout de même de montrer assez simplement et clairement ce que fait la ville de Nanterre dans le cadre de ses compétences dans les domaines du développement durable.

L'emploi n'est pas une compétence municipale. La ville y consacre 1,5 million d'euros, ce qui est déjà beaucoup. On peut toujours comparer la situation de Nanterre avec celle des villes alentour, mais je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait comparable. Ce n'est pas la même sociologie entre les habitants de la ville de Nanterre et celle des villes alentour.

Nous pourrions faire comme les villes alentour qui ont réduit leur pourcentage de logements sociaux et se sont assurées, d'année en année, de garder la population la plus riche, et de demander à la population la moins riche d'aller voir ailleurs si elle trouvait des logements. Cela ferait effectivement baisser le taux de chômage, mais ce n'est pas le choix de la ville de Nanterre.

Ce n'est pas le choix le plus simple pour faire baisser le taux de chômage, mais nous estimons que chacun et chacune a sa place dans la ville de Nanterre. Nous les accompagnons pour trouver un emploi. D'ailleurs, c'est surtout une compétence nationale et de l'État. Je vous invite donc à vous retourner vers l'État si vous estimez qu'il ne fait pas assez dans ce domaine. Au niveau de la Maison de l'Emploi et de la Formation, comme la régie de quartier qui fait de l'insertion, y compris dans des domaines proches de la transition écologique, il y a un accompagnement par la ville de Nanterre.

Au niveau de la circulation automobile, ce sont surtout des axes importants de la ville qui dépendent plutôt du département, de la région et de l'État qui sont responsables de l'afflux de véhicules. Je suis personnellement d'accord pour couper les autoroutes qui traversent Nanterre, mais je ne suis pas sûr que cela plaise à tout le monde. En tout cas, nous nous efforçons de développer les alternatives à la voiture. Je vous ai notamment parlé du vélo, que nous essayons de développer à Nanterre, mais aussi de la marche et des autres moyens de mobilité active.

M. le Maire. Merci.

Nous allons passer au point suivant.

3. Rapport d'orientations budgétaires 2022

M. le Maire. Il s'agit du rapport d'orientations budgétaires 2022. Il ne vous a sans doute pas échappé que Nanterre a été classée parmi les 50 villes les plus attractives de France, à travers un logiciel qui prend en compte toute une série de choses sur la qualité de la vie, sur la question de l'accès au logement, au transport, à la sécurité, y compris aux aspects environnements. Si nous étions cette ville que vous cherchez parfois à décrire, nous n'en serions évidemment pas là.

Maintenant, être « une ville pour toutes et tous » est le choix de Nanterre depuis plus d'un demi-siècle. Nanterre a su résister à la tornade que lui imposait le quartier d'affaires de la Défense. Bien évidemment, ce n'est pas rien d'avoir à ses portes le plus grand quartier d'affaires d'Europe. Cette ville a su résister, faire en sorte que des gens très divers y soient accueillis, puissent s'y loger, se développer avec leur famille.

Cela comporte évidemment des solutions compliquées à gérer avec un certain nombre de personnes. Il est sûr que ce n'est pas la même chose de trier les déchets dans une tour de 19 étages, dont une grande partie des habitants est en précarité, que de le faire dans une série de grands pavillons, qui disposent chacun de 1 500 à 2 000 m² de terrain, et qui sont évidemment dans une situation tout à fait différente. Nous préférons relever ce défi. C'est ce défi qui, à l'échelle de la France, de l'Europe, et de la planète, est nécessaire. Ce n'est pas simplement de se tourner uniquement vers quelques-uns. Nous n'arriverons pas à vous convaincre, d'autant plus que vos projets ne sont pas ceux-là. Nous ferons avec.

Les orientations budgétaires qui vous sont soumises, et que mon ami et collègue Samir Abdelouahed va vous détailler, sont évidemment conformes à nos engagements. Elles vont permettre de maintenir nos dispositifs de solidarité et un haut niveau de service à la population. Elles poursuivent la transformation de Nanterre, engagée depuis plusieurs années, notamment dans les quartiers les plus populaires. Elles se traduisent par une forte augmentation de notre programme d'investissements sur les trois prochaines années.

Nous parvenons à atteindre ces objectifs malgré un contexte particulièrement difficile. Les effets cumulés de la crise sanitaire, du maintien de nos contributions au fonds de péréquation entre collectivités, et l'absence de dotation de l'État pour la deuxième année consécutive nous pénalisent lourdement.

La crise sanitaire est loin d'être derrière nous. Si nous ne pouvons que nous réjouir d'une baisse de la tension hospitalière, nous savons que la situation reste fragile. Cette crise continue de bouleverser nos vies, nos économies, nos organisations, nos relations sociales.

Face à cette crise à la fois sanitaire, économique, sociale, psychologique, nous avons mobilisé tous les moyens et toutes les énergies dont nous disposons, à commencer par le personnel communal, dont l'engagement a fait honneur au service public. J'insiste sur le fait que depuis deux ans, la ville a été présente à toutes les étapes de la crise sanitaire, depuis la mise en place d'un suivi personnalisé des malades du Covid, jusqu'à la vaccination, en passant par les premières fournitures massives de masques, et le soutien à l'hôpital de Nanterre.

Cet engagement aurait été impossible sans l'existence d'un service public communal de santé et sans l'hôpital, ce qui va totalement à l'encontre du dogme libéral de la nécessaire réduction des dépenses publiques, et sans une collaboration innovante avec les médecins libéraux et les pharmaciens à travers la communauté professionnelle territoriale de santé que nous avons mise en place à Nanterre.

En disant cette vérité, je ne m'éloigne pas de Nanterre et de notre débat budgétaire, car tout ce que nous avons dû faire depuis deux ans, aucun autre échelon ne pouvait le faire à notre place. Je ne dis pas que nous étions seuls en tant que collectivité. L'intercommunalité, le département, la région et bien sûr l'État ont pris leur part, mais si à Nanterre et dans bien d'autres villes, la commune ne s'était pas mobilisée à un tel niveau, les conséquences de

cette crise auraient été bien plus dures pour la population. Rien de ce que nous avons fait depuis deux ans n'était de trop, et rien n'a été inutile.

Vous l'avez certainement relevé, mais ce qui caractérise cette crise du point de vue de la ville, ce sont des dépenses supplémentaires qui s'ajoutent à des pertes de recettes non compensées par les aides diverses que nous avons pu recevoir.

Nous pouvions au moins espérer que dans un tel contexte, l'État appuie sur le bouton « pause » pour la baisse des dotations, et allège le poids écrasant de nos contributions au fonds de péréquation. Nous pouvions espérer, par exemple, qu'en soutien aux communes, le gouvernement et le parlement décident de compenser particulièrement ou intégralement ce que les villes populaires paient au fonds de péréquation, comme l'ont d'ailleurs demandé plusieurs associations d'Élus. Nous pouvions espérer que le gouvernement inclut les communes parmi les bénéficiaires des 100 milliards de plan de relance, sachant qu'une aide apportée à une commune est aussi une aide pour investir et créer de l'activité.

Nous pouvions espérer tout cela, mais rien de tout cela ne s'est produit. Non seulement l'État n'a pas suspendu la baisse de sa dotation à Nanterre, mais cette année, comme en 2020, nous n'aurons pas un centime de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement. Non seulement le gouvernement n'a pas compensé ce que nous versons obligatoirement de fonds de solidarité entre communes, mais, cette année encore, nous allons devoir payer plus de 17 millions d'euros de péréquation, avec un mode de calcul profondément inéquitable quand on sait que parmi les 183 villes d'Île-de-France qui bénéficient de l'argent de Nanterre, on trouve des communes comme Pontoise, Melun, Coulommiers ou Saint-Cyr-l'École.

En résumé, du côté du soutien de l'État aux communes pour faire face à la crise, le paysage est sombre. Face à cette réalité, on nous objecte que Nanterre est une ville riche, avec un potentiel fiscal largement au-dessus de la moyenne. Je connais cet argument, puisque nous l'avons souvent entendu dans cette enceinte, mais un argument répété chaque année ne vaut pas vérité. Oui, c'est vrai, notre action et celles des équipes qui nous ont précédés ont fait que Nanterre a su attirer des entreprises et des emplois. Nous sommes même devenus l'une des très rares villes de cette métropole à compter aujourd'hui davantage d'emplois que d'habitants.

Durant de nombreuses années, le développement du service public communal a été rendu possible grâce à un développement de nos recettes fiscales. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les réformes successives de la fiscalité économique et de l'organisation territoriale dans le Grand Paris font que lorsque des entreprises s'installent à Nanterre, l'essentiel des recettes fiscales qu'elles génèrent ne va pas à la commune. Si, à cette perte déjà considérable, vous ajoutez les prélèvements obligatoires qui nous sont imposés depuis une dizaine d'années pour alimenter les deux fonds de solidarité, ainsi que la baisse continue de la dotation de l'État jusqu'à son extinction, alors vous mesurez l'ampleur et la gravité de ce qui arrive à Nanterre.

La vérité est que nous avons dû faire face à un véritable électrochoc budgétaire. La vérité est que cet électrochoc a profondément remis en cause le modèle de développement de la ville, qui était adossé à un développement de l'économie locale, à une redistribution de la fiscalité.

Face à ce bouleversement majeur, nous n'avons jamais baissé les bras, et surtout nous n'avons jamais renoncé à préserver le service public communal et à poursuivre la transformation de la ville, à commencer par les quartiers qui en avaient le plus besoin. Avec une forte implication du personnel communal, nous nous sommes engagés dans la voie d'un nouveau modèle, capable de maintenir le cap d'une ville de solidarité, qui protège les plus faibles, qui préserve des services auxquels toute la population puisse accéder, et qui s'engage résolument dans la transition écologique.

Je connais d'autres communes, pas très loin d'ici, qui ont été confrontées aux mêmes secousses budgétaires que Nanterre, mais qui ont apporté une tout autre réponse en fermant des équipements municipaux, en supprimant des services entiers, en augmentant tous les tarifs dans des proportions considérables. Ce n'est pas ce qu'a fait Nanterre. Nous avons engagé des économies, sans qu'elles fragilisent l'essentiel de notre action. Nous avons revu une partie de nos organisations sans jamais remettre en cause ce qui fait que Nanterre est Nanterre : l'accès du plus grand nombre, la solidarité à la santé, au logement, à l'éducation, à la culture, et au sport.

Le budget que nous vous présenterons le mois prochain sera dans la continuité de cette démarche : réaliser des économies de fonctionnement, avec l'objectif de maintenir l'essentiel du service public communal et de mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus.

Le contexte très difficile que je viens de rappeler fait que les économies réalisées et les nouvelles recettes ne suffiront pas à couvrir l'augmentation de certaines dépenses, qui englobent la crise sanitaire, mais également les hausses de prix et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire du personnel communal.

Pour parvenir à un budget équilibré, qui est une obligation dont l'État se dispense, mais qu'il impose aux collectivités, nous serons amenés à recourir à une augmentation du taux de la fiscalité sur le foncier bâti, le seul impôt sur lequel les communes disposent encore d'une autonomie de décision.

Notre volonté est que cette augmentation du taux tourne autour de 1 point afin de rester supportable par les foyers concernés. Nous l'avons fait une seule fois durant les six dernières années du précédent mandat. À partir du moment où les habitants constatent que cette hausse d'impôt, dans des proportions raisonnables, permet de maintenir les services qui leur sont rendus, ils comprennent cette décision. Même avec cette hausse, Nanterre restera dans les cinq villes de Hauts-de-Seine où la fiscalité locale est la plus faible.

En réalité, ce qui pénaliserait le plus l'ensemble de la population, ce serait de renoncer aux engagements que nous avons pris. Ce serait une lourde erreur. Les 200 engagements concrets que nous avons pris en 2020 doivent être mis en œuvre pour consolider, renforcer, développer ce qui fait de Nanterre une ville sociale, écologique et solidaire.

Le budget 2022 sera mis au service de cette ambition. Il sera au service de la transformation des quartiers populaires, notamment au parc Picasso, au Chemin-de-l'Île et Anatole France, avec des actions très concrètes sur le logement, la mixité sociale, le commerce, les équipements de proximité, l'amélioration des espaces publics et la sécurité. Le budget 2022 sera mis au service de toutes les solidarités, avec notamment l'ouverture de la Maison des Femmes, la reconstruction de la nouvelle Maison de Santé, l'engagement de la ville dans l'aide alimentaire aux côtés des associations, et l'ensemble des dispositifs qui font de Nanterre une ville protectrice pour les plus vulnérables.

Le budget 2022 sera mis au service de la transition écologique, avec, comme cela a été dit, la mise en œuvre du plan de 5 000 arbres, le développement du vélo en ville par des mesures qui vous seront présentées ce soir, la lutte contre les îlots de chaleur, une augmentation du bio dans la restauration collective, deux projets ambitieux d'agriculture urbaine, ou encore l'agrandissement du parc des Anciennes Mairies.

Le budget 2022 sera au service de notre action inlassable et déterminée en faveur du logement pour tous. Cette année, ce sont 240 logements qui seront livrés à Nanterre et 563 demandes d'autorisation qui seront déposées à la Préfecture. Sur deux ans, de 2021 à 2022, ce sont 1 233 logements qui auront été livrés sur la ville, des logements de tous types dans quasiment tous les quartiers de la ville.

Nanterre répond « *présent* » sur le logement, mais ce qui nous inquiète, c'est de constater qu'autour de nous, dans de très nombreuses communes, la nécessité de produire des logements abordables n'est pas une priorité. Sur cette question, nous sommes même dans une phase de récession, ce qui va encore accroître la pression de la demande sur les communes qui maintiennent un effort de solidarité.

Jusqu'à quand ? Jusqu'à quand laissera-t-on des communes et des départements de notre espace métropolitain continuer de nier cette nécessité, jusqu'à un exode massif d'une partie de la population et au déclin de la région capitale ? Ce n'est plus tenable. Sur un sujet aussi majeur pour la vie de millions de personnes, l'État ne peut pas rester spectateur de cette situation ou se contenter de s'en remettre aux aléas du marché.

Après le mouvement des Gilets jaunes, j'avais dit au Président de la République que la tension autour du logement pouvait devenir explosive. C'est plus vrai que jamais et c'est pourquoi nous poursuivons nos mobilisations autour de plusieurs propositions :

- Imposer au moins 30 % de logements sociaux dans tous les programmes de logements neufs et dans toutes les communes ;
- Encadrer les loyers des logements privés dans toutes les communes de la Métropole ;
- Transformer les bureaux vides en logements. Si cette mesure était appliquée à seulement 10 % des mètres carrés de bureaux existants, cela permettrait de construire 80 000 logements. Nous allons le faire avec un immeuble de bureaux situé à proximité de la mairie.
- Lutter efficacement contre la spéculation foncière par l'adoption d'une loi qui permette de limiter le prix de vente des terrains.

Ce budget 2022 sera également mis au service de la prévention, de la médiation et de la sécurité, avec un renforcement des effectifs des luttes contre les incivilités, le recrutement de policiers municipaux, le maintien de nos

dispositifs de médiation de jour et de nuit, ou encore l'installation de caméras supplémentaires de vidéoprotection dans l'espace public.

Enfin, ce budget sera mis au service d'un nouvel élan donné à la participation citoyenne, avec plusieurs innovations. Je veux saluer ici le succès des Conseils de quartier numérique *via* la radio de l'Agora, qui a attiré un public nombreux et diversifié. Il faut également citer le Conseil citoyen de la transition écologique, qui a été mis en place, qui a déjà tenu deux séances de travail, et qui s'apprête prochainement à choisir les projets qui bénéficieront des 100 000 euros alloués à la Bourse de la transition écologique.

En résumé, avec les orientations budgétaires qui vous sont soumises, Nanterre continuera d'avancer. L'un des marqueurs de cette volonté est notre politique d'investissements. Nous vous proposons un programme très ambitieux à hauteur de 67 millions d'euros, ce qui traduit bien la dynamique de la ville. Je citerai notamment les 8 millions d'euros investis dans l'amélioration des quartiers et logements, les 25 millions d'euros consacrés à des constructions ou rénovations d'équipements éducatifs, culturels et sportifs, les 7 millions d'euros à des politiques de transition écologique, et les 1,7 million d'euros à la sécurité et la prévention.

Chers collègues, ce que vivent nos concitoyens depuis maintenant deux ans est très difficile. C'est une période source de souffrance, de désarroi, de perte de confiance. Dans une telle situation, l'action de leur ville doit être un point d'appui, une raison de croire à l'action publique et de reprendre espoir. C'est le sens même de notre engagement.

Je laisse à présent la parole à notre adjoint aux finances, Samir Abdelouahed, afin qu'il présente plus en détail les orientations de ce budget 2022. Merci à vous.

M. Samir ABDELOUAHED. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Tout a été dit.

Nous allons maintenant entrer dans les détails à l'aide de cette projection qui s'affiche devant vous. Nous allons aborder le rapport d'orientations budgétaires 2022 qui présente, comme le prévoit la loi NOTRe, les orientations budgétaires en dépenses et recettes, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution de la structure de la dette, l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs.

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans un contexte difficile, fortement marqué par des contraintes extérieures qui s'imposent à la ville. Une projection annuelle est présentée sur trois ans dans le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été transmis. Elle est forcément impactée par la crise sanitaire. Deux scénarios sont envisagés à ce stade selon les besoins liés à la crise sanitaire :

- Pour les dépenses d'activités : entre 500 000 euros et 1 million d'euros ;
- Pour la masse salariale : entre 500 000 euros et 2,2 millions d'euros.

Soit une enveloppe Covid estimée à 1 à 3 millions d'euros pour le budget 2022.

Ce budget 2022 sera également impacté par une forte reprise de l'inflation. Cette flambée des prix porte sur les fluides, les contrats de prestation d'entretien, les matières premières telles que les denrées alimentaires. À noter qu'il existe une incertitude sur le niveau de ces hausses et sur leur durée.

En ce qui concerne les recettes, comme l'a dit Monsieur le Maire, en quelques années, la ville de Nanterre a dû faire face à une baisse soudaine et importante de sa dotation globale de fonctionnement, qui est le principal concours de l'État aux collectivités. Cette dotation forfaitaire s'est transformée depuis plusieurs années en variable d'ajustement du budget de l'État. Elle est aujourd'hui à zéro pour le budget nanterrien. Nous n'excluons pas que cette perte pesant plus de 18,2 millions d'euros poursuive sa chute dans les années à venir ; et c'est possible par la mise en place d'une dotation qui deviendrait négative. On viendrait ponctionner sur notre budget une dotation supplémentaire, qui viendrait encore alourdir le montage du budget de la ville.

Deux mécanismes de péréquation ont été mis en place par la loi :

- Un fonds régional, dit le FSRIF ;
- Un fonds national, dit le FPIC.

Le niveau prélevé a atteint en quelques années seulement un niveau insoutenable pour le budget de Nanterre. En 2021, ces prévisions de prélèvements atteignaient plus de 16,2 millions d'euros. En y ajoutant la part de FPIC financée par Nanterre au sein du budget de Paris-Ouest la Défense à hauteur de 5,7 millions, le coût de la péréquation globale atteint près de 22 millions d'euros, soit autant de ressources qui ne bénéficient plus aux Nanterriens.

Pour 2022, il est anticipé une nouvelle ponction d'environ 600 000 euros, qui devrait porter le poids de la péréquation à 22,5 millions d'euros, dont 16,2 millions directement affectés au budget communal.

La loi de finances prévoit une refonte des indicateurs. Les nouvelles modalités de calcul neutralisées en 2022 avant leur mise en œuvre progressive entre 2023 et 2028 auront nécessairement un impact sur le niveau potentiel financier de la ville. À l'heure actuelle, les incidences restent inconnues. Un décret d'application attendu courant 2022 permettra d'identifier plus précisément les effets sur notre ville.

Nous allons maintenant passer à la présentation des orientations budgétaires de la section fonctionnement et à l'analyse des grands postes de variation.

Les dépenses augmentent de 5 millions d'euros, avec :

- +2,7 millions sur la masse salariale, qui intègrent évidemment le glissement vieillesse technicité et la hausse du SMIC ;
- 800 000 euros de l'enveloppe RIFSEEP ;
- 500 000 euros Covid ;
- Et 14 créations de postes liées à des engagements du mandat autour de la transition écologique, de la tranquillité publique ou encore de la Maison des Femmes.

Le maintien, voire la réduction de la masse salariale, malgré les hausses imposées, est une priorité. +1,5 million d'euros sur les dépenses d'activité hors Covid. Les grands postes d'augmentation de ces dépenses sont les fluides (énergie, électricité), la maintenance et l'entretien. Comme indiqué précédemment, la ville va être fortement impactée par l'augmentation de l'inflation et des coûts des matières premières. 500 000 euros à la suite du recensement d'une enveloppe Covid sur un semestre, 600 000 euros à la suite du recensement d'une enveloppe pour la mise en œuvre des nouveaux engagements, notamment la réservation des berceaux dans des crèches privées.

Du côté des recettes, la fiscalité est en hausse de 5 millions à taux constant, avec une revalorisation des bases des locaux d'habitation, une revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels, une progression physique des bases. Ce BP 2022 intégrera la non-reconduction des recettes exceptionnelles perçues en 2021, qui étaient à hauteur de 5 millions d'euros, constituées d'aides Covid, d'indemnités à la suite du sinistre du gymnase Langevin, et de la fameuse bascule des « aides maires bâtisseurs » de la section de fonctionnement vers investissement.

À ce stade, après prise en compte de la prévision des dépenses et des recettes, du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est négative à hauteur de -4 millions d'euros. Elle devra être positive au BP 2022 pour présenter notre budget conformément aux règles d'équilibre.

Plusieurs pistes sont à examiner pour assurer l'équilibre, comme l'examen d'une hausse modérée du levier fiscal. Par exemple : 1 point de plus de foncier bâti génère pour le budget de la ville 3 millions d'euros de produit fiscal supplémentaires, ce qui équivaut à 27 euros de cotisation en moyenne pour le contribuable.

Après avoir détaillé l'équilibre, à date, de la section de fonctionnement, nous pouvons passer aux dépenses d'investissement prévues pour 2022, et à leur financement :

En 2022, la ville de Nanterre prévoit à ce stade 81 millions d'euros de dépenses d'investissement, qu'elle devrait principalement financer par des subventions, des ressources propres, des ventes de biens immobiliers et des emprunts. Les grands axes de ce programme d'investissement sont mentionnés dans les slides suivantes.

Après avoir vu la section de fonctionnement et d'investissement, je vais maintenant présenter les orientations portées par le budget de la ville :

Dans le domaine de la santé, trois actions sont prioritaires :

- La lutte contre la pandémie avec le centre de vaccination qui a été réinstallé à la salle des congrès le 7 décembre ;
- Continuer à favoriser l'implantation des cabinets médicaux ;
- Le nouveau centre de Santé au square Lebon. Sa construction devrait démarrer en 2022 pour être livré début 2024.

2022 sera également une année riche en mutation pour nos quartiers, avec, pour le quartier des Groues, l'engagement des chantiers des premiers logements et du premier groupe scolaire et centre de loisirs. Au Parc Sud, la livraison du nouvel Aldi au centre commercial des Fontenelles, entièrement rénové, est très attendue par les habitants. Il y a l'engagement de la rénovation de la tour pilote des tours Nuages. Au Parc Nord, il faut citer la transformation de l'ancienne école d'architecture, le choix du projet de rénovation de l'ancien foyer des musiciens. Aux Chemins-de-l'Île, il y a la poursuite de la rénovation énergétique des tours Logirep, le début du relogement des locataires de la tour Noirmoutier, appelée à être démolie.

Dans le quartier République, il faut noter l'instruction du permis du nouveau programme de logements situé avenue de la République, cité Anatole France. Il est aussi question de la finalisation du chantier de l'Arboretum sur le site des anciennes papeteries de la Seine.

Dans le domaine du logement, on peut citer, pour la gestion des attributions de logements sociaux du contingent ville, la création de la plateforme numérique permettant aux Nanterriens demandeurs de logement social de suivre le traitement de leur demande. À noter la livraison de 204 logements, dont 174 logements locatifs sociaux. Il faut aussi relever l'aboutissement de la modernisation du Foyer des Primevères, Adoma, au Petit-Nanterre, avec sa livraison. Nous pouvons également mentionner la poursuite du dispositif d'amélioration de l'habitat ancien, et la poursuite de la mobilisation sur l'enjeu crucial du logement abordable en Île-de-France.

La « ville pour toutes et pour tous », c'est aussi l'attention que nous porterons aux écoles de la ville et à la réussite éducative, avec la rénovation de l'école Gorki, le début des travaux du premier groupe scolaire aux Groues, la poursuite du déploiement environnement numérique des écoles de Nanterre, la mise en place du programme d'action de la cité éducative nationale pour le quartier du Parc, le plan « végétalisation des cours d'école », et les études menées pour la construction d'un collège mixte à Nanterre et Puteaux.

Plusieurs opérations contribueront à améliorer l'exercice du sport dans notre ville :

- La reconstruction du gymnase Langevin ;
- La livraison des vestiaires du stade Jean Guimier et la rénovation de la piste ;
- La réhabilitation du bassin du Palais des Sports.

Dans le domaine de la culture, le chantier de la reconstruction du théâtre des Amandiers est en cours et chemine vers une livraison de l'équipement prévue au printemps 2023.

La jeunesse est une priorité. Nous mettrons en place le Forum dédié à l'orientation des jeunes bacheliers sans solution, dit Parcours Sup, et des jeunes décrocheurs. Nous reconduirons en 2022 « Nanterre a des talents » après la première édition 2021 réussie. Nous lancerons les budgets participatifs « jeunes ».

Dans le domaine de l'espace public, nous pouvons mentionner la livraison de la rue Pascal mi-2022, le début des travaux de la percée Galliéni, l'extension du stationnement réglementé, et le déploiement des zones 30.

En matière de transition écologique, la ville poursuivra la réalisation de ses engagements, la mobilisation face à l'urgence climatique, avec la mise en place progressive de la zone à faibles émissions, la poursuite de la mobilisation pour l'interdiction totale des pesticides, et la réduction de la pollution lumineuse, avec une migration en LED de l'éclairage public. Dans le domaine de la « nature en ville », il faut citer le parc des Anciennes Mairies en phase 2, le square de l'allée de Savoie, la rénovation du parc des Chenevreaux, l'extension du parc du Chemin-de-l'Île, et le lancement du plan « 5 000 arbres ».

En matière de transition alimentaire, il est essentiel de citer l'augmentation de la part des produits bio et locaux dans la restauration scolaire, les projets d'agriculture urbaine professionnelle dans les quartiers République et Parc Sud. En matière de mobilité douce, il faut mentionner le lancement du « Plan Vélo ».

Au titre de la tranquillité publique, il convient de relever la lutte contre les incivilités. Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Le remplacement des caméras et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection dans la ville ;
- Le développement de la brigade de lutte contre les incivilités, avec 25 policiers municipaux et 25 ASVP à terme ;
- L'étendu du dispositif de vidéo verbalisation après une première expérimentation concluante place de la Boule.

En matière de participation citoyenne, nous continuerons à tout faire pour que celle-ci soit au cœur des pratiques municipales, notamment avec « l'Agora, fabrique des futurs », qui enclenche une dynamique citoyenne autour des transitions écologiques et numériques. À noter la mobilisation du Conseil citoyen de la transition écologique, la première édition de la Bourse de la transition écologique, et le lancement d'une instance citoyenne chargée de préparer l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Enfin, il convient de mentionner un projet majeur pour 2022, à savoir la Maison des Femmes. Le lancement de la préfiguration aura lieu le 8 mars 2022. Les objectifs de la Maison des Femmes sont de mieux accueillir et d'accompagner les femmes victimes de violences, grâce à une coordination renforcée des acteurs sur le territoire, et de promouvoir la culture de l'égalité femmes-hommes à Nanterre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire. Merci. Je donne la parole à Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, je vous remercie pour cette présentation.

Je dois dire, Monsieur le Maire, que votre réquisitoire m'a rappelé des temps anciens que je croyais révolus. On croirait entendre un Politburo, qui communique à propos de l'État sur des menaces venues de l'Ouest. Il est vrai que l'État n'a pas du tout été solidaire en faisant le plus grand plan de relance depuis la Seconde Guerre mondiale, qu'il n'a pas été solidaire en fournissant à chacun des mécanismes tels que le chômage partiel. Il est vrai que l'État n'a pas du tout été solidaire en ayant un déficit historique, qui a permis de sauver l'économie, l'emploi, et un certain nombre de services publics.

Cela, évidemment, vous ne le mentionnez pas, tout comme vous ne mentionnez pas non plus tous les investissements que fait l'État à Nanterre. Nous pourrions parler des opérations de rénovation urbaine, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, dans les quartiers prioritaires par exemple.

Finalement, cadrons le débat. En réalité, le sujet est que vous n'assumez pas le fait que Nanterre est une ville qui est riche budgétairement. Vos chiffres le montrent. Ce n'est pas moi qui le dis, mais vos propres chiffres. Nanterre n'a jamais eu un budget aussi élevé : 275 millions d'euros de fonctionnement, 80 millions d'euros d'investissement. Je me félicite que l'investissement augmente, même si ce n'est pas encore assez ambitieux.

Tout cela pour dire finalement que « l'État nous enlève ses dotations ». Vous n'avez cité que quelques dotations de l'État, mais pas toutes. Il s'agit donc d'une présentation partielle. Nous y revenons à chaque fois, et je n'ai pas envie d'en faire un débat trop technique. Assumez que Nanterre est budgétairement parmi les plus riches de France. C'est le cas et tout le monde le reconnaît. Preuve en est : cette année, la ville dégagera un excédent de 2 millions d'euros. Encore une fois, je ne fais que citer vos propres chiffres.

Parlons d'orientations budgétaires, puisque c'est notre rôle de prendre un petit peu de hauteur, de faire de la politique, et de savoir comment cet argent est dépensé, ce qui traduit vos priorités et les priorités que l'on donne collectivement à Nanterre.

Vous avez cité comme priorités la mixité sociale – nous allons y revenir –, la réussite des élèves, la transition écologique, la lutte contre les incivilités et la participation citoyenne.

Ces immenses moyens - nous avons parlé d'un budget de près de 280 millions en fonctionnement – sont-ils déployés dans un service qui répond à ces priorités ? Nous allons nous poser la question de façon intelligible et simple. Nanterre est-elle une ville propre ? Cela vous fait sourire (...) Nanterre est-elle une ville où la mixité sociale fonctionne ? Nous allons y revenir.

Malheureusement, la mixité sociale ne se décrète pas uniquement en construisant des logements sociaux. Vous le savez vous-même et c'est un débat que nous avons maintenant depuis plusieurs années. Elle se fait en créant un environnement favorable. Beaucoup de métropoles, Monsieur Martin, ont réussi à créer de la mixité sociale, non pas en pleurnichant sur l'abandon de l'État, mais en créant de vraies politiques de réussite scolaire, de vraies politiques d'insertion, et en utilisant les outils que sont la maîtrise du foncier, que vous avez, et les politiques d'attribution des logements sociaux, que vous avez également.

La ville de Nanterre est-elle mixte socialement ? Dans des quartiers où il y a 90 % de logements sociaux, ce n'est pas de la mixité sociale. À l'inverse, dans les quartiers où il n'y a quasiment pas de logements sociaux, ce n'est pas non plus de la mixité sociale.

Les indicateurs objectifs sont tels que nous avons une ville dans laquelle le taux de décrochage scolaire, même s'il est en amélioration, n'est pas parmi les meilleurs, mais parmi les pires du département et de la région Île-de-France.

Nous voyons une ville où le taux de chômage, alors que l'on a plus d'emplois que d'habitants, est très élevé. Nous voyons une ville où, malheureusement, nous n'avons pas suffisamment d'insertion autre que par l'emploi.

L'incivilité est votre priorité. Nanterre est-elle une ville plutôt bonne élevée en matière d'incivilités ? Vous connaissez la réponse : « non ». Ce n'est pas moi qui le dis. Pas plus tard que vendredi, des coups de feu ont éclaté dans mon quartier, au-dessus du Mont Valérien. Je ne parle pas des incivilités routières et autres. Ce n'est pas surprenant en l'absence d'une véritable police municipale, que vous nous promettez depuis plus de deux ans maintenant.

Vous parlez de la transition écologique, mais le budget ne ment pas. Or je vois 1,5 million consacré au plan climat et espaces verts sur 81 millions d'investissements. Ce sont vos chiffres. Est-ce vraiment une priorité ?

En ce qui concerne les incivilités, je vois 1,4 million sur la vidéoprotection tandis qu'il n'y a pas de police municipale pour visionner ces vidéos. Je m'interroge.

Je sais que créer de la mixité sociale n'est pas facile. Finalement, cela demanderait une vraie politique continue, mais votre politique ne réussit pas à créer de la mixité sociale. Ce n'est pas par des logements sociaux que vous créez de la mixité sociale.

Enfin, « gouverner, c'est prévoir ». Or je ne suis pas en accord avec vous. La crise du Covid, puisque nous parlons de rapport d'orientations budgétaires, est terminée. Une très large partie de la population adulte est vaccinée. Désormais, la population et l'économie se sont adaptées au fonctionnement Covid. Comment comptez-vous préparer l'après-Covid ? C'est ce que vous dites en accusant l'État, mais en réalité, vous annoncez deux choses : la densification de la ville, la hausse de la fiscalité et de la dette. Vous n'avez pas de plan Marshall. Pourtant, je serais prêt à soutenir un plan d'investissement qui permettrait de traiter sérieusement la transition écologique et le sujet de la mixité sociale. Je vous remercie.

M. le Maire. Je donne la parole à Madame Bedin.

Mme Camille BEDIN. Bonsoir à tous. Un petit mot pour vous dire que je regrette de ne pas être arrivée à temps pour la dénomination de la Place du 27 mars 2002. Cette petite parenthèse pour vous dire, au nom de notre groupe, quelles que soient les modalités que vous avez décidées pour cette commémoration, notre respect et notre soutien pour ce moment difficile que vous allez certainement vivre ou revivre à ce moment-là. Nous serons évidemment à vos côtés.

Sur le rapport d'orientations budgétaires, quelques mots de plus, puisque mon collègue a déjà dit pas mal de choses que je partage et que nous partageons. Je regarde ce que j'ai préparé et je ne redirai pas les éléments déjà évoqués. En revanche, j'insisterai sur deux ou trois points, et vous donnerai également un avis plus large. Cela ira vite.

Tout d'abord, il faut tout de même expliquer aux Nanterriens que les orientations qui nous sont présentées pour les orientations budgétaires 2022 sont extrêmement pessimistes du fait d'un contexte que vous expliquez, notamment lié à la péréquation et à la baisse des dotations, mais du fait – et on le dit moins – d'une mauvaise gestion dans les années passées.

Quand on annonce dès l'introduction qu'en raison d'une hausse des dépenses, on va devoir augmenter les impôts et – c'est dit un petit peu plus tard dans le rapport – les tarifs, qui concernent l'ensemble de la population nanterrienne, potentiellement en tout cas vous ne vous l'interdisez pas du tout, c'est un aveu d'échec.

Nous avons l'impression de nous répéter, mais tout cela était prévu, écrit, et vous le saviez. Ne disons pas que c'est la faute de la crise sanitaire, d'abord parce que tout le monde est concerné de la même manière, ensuite parce que les coûts de la crise que vous évoquez sont minimes par rapport à l'ampleur de notre budget municipal. Simplement, à un moment donné, et cela continue, on ne fait pas les choix de réformes de notre gouvernance municipale nécessaires. On choisit donc d'augmenter les impôts.

Je suis très surprise que vous parliez, Monsieur Jarry, de « nouveau modèle ». Si le nouveau modèle, c'est de continuer à augmenter les dépenses et augmenter les impôts par ailleurs pour compenser, alors je ne vois pas en quoi c'est nouveau. L'innovation me semble là très malvenue. Je n'y vois pas d'innovation, mais un aveu d'échec.

Je m'étonne, comme à l'habitude, que vous ayez l'audace de présenter Nanterre comme une ville aux portes de la Défense, menacée par le quartier d'affaires, en « résistance » - vous employez ce mot. C'est quasiment une insulte pour l'ensemble des communes de France, qui elles vivent sans emploi avec des entreprises qui s'en vont, qui délocalisent, et qui laissent des ouvriers, des personnes qualifiées ou moins qualifiées, quel que soit leur niveau, dans des situations dramatiques, avec l'augmentation des prix qui fait que nous avons des populations dans des

situations d'isolement et de précarité dramatique, dont les villes n'ont pas de budget, de ressources, et ne peuvent pas, elles, augmenter les impôts.

C'est quasiment un mépris et une insulte pour toutes ces communes-là – et elles sont nombreuses – que d'oser dire qu'avec la richesse que nous avons sur le territoire, nous en sommes là, nous n'y arrivons pas, et que nous n'y arrivons tellement pas que nous allons faire payer les Nanterriens. Je trouve absolument hallucinant de vous entendre dire que le quartier d'affaires de la Défense est un problème pour Nanterre, là où il est une source majeure de richesse, que nous devons évidemment maîtriser, regarder, et dont nous devons maîtriser le développement. Vous ne pouvez pas dire que c'est un problème, car c'est une chance pour notre commune, sans quoi ce n'est pas de 1 point que les impôts des Nanterriens augmenteraient, mais de beaucoup plus que cela et tous les ans.

Enfin, je ne développerai pas plus longtemps sur tous les points de ce rapport d'orientations. Il y aura un débat et un vote sur le budget prochainement.

J'espère que mes collègues de l'opposition ne seront pas d'accord avec ce que je vais dire, mais vous avez réussi une chose : avoir une cohérence dans ce que vous dites. J'entends Samir dire la même chose que son prédécesseur. Je vous entends dire la même chose que les huit précédentes années depuis lesquelles je siége dans ce Conseil municipal.

Vous appelleriez certainement cela une « *cohérence idéologique* », mais j'appelle cela une forme de « *résignation* ». Vous vous résignez à dire que Nanterre n'est pas une ville riche. Vous vous êtes résigné à augmenter les dépenses au lieu de les contrôler. Vous vous êtes résigné à faire payer de temps en temps les Nanterriens s'il le faut plutôt que de fournir des efforts par vous-même. Vous vous êtes résigné à avoir ce discours victimaire sur la ville de Nanterre. Nanterre est tout sauf une ville victime. En tout cas, elle ne l'est plus. Elle l'a certainement été à un moment donné, mais elle ne l'est plus. C'est votre rôle que de lui faire reprendre la main sur son destin. Cela fait longtemps que vous aviez ce rôle-là.

Je dois dire que je sens ce soir une forme de lassitude. Vous vous êtes également résigné à faire que les Nanterriens qui portent des projets se sentent exclus. Je ne peux pas m'empêcher de dire un mot, parce que je découvre les sommes. On en est à créer une nouvelle ferme urbaine à près de 400 000 euros là où l'on en avait déjà une. C'est cela, « ne plus avoir d'argent ».

Vous vous êtes résigné à cette gestion, et surtout à faire croire aux Nanterriens qu'il n'y a pas le choix, que c'est comme cela, qu'ils n'ont qu'à subir leur destin de cette façon-là. Je ne trouve pas cela juste vis-à-vis d'eux. Il y a des alternatives. À nous d'être meilleurs. J'espère que vous aurez toujours le courage de porter une autre vision. Je trouve que ce soir – c'est en tout cas mon sentiment –, c'est la lassitude, cette résignation et cette fatalité qui règnent. Cela ne donne pas beaucoup confiance dans la politique.

M. le Maire. Je vais donner la parole à Didier Debord. Avant cela, pour l'aveu d'échec, puisque nous augmentons les impôts, peut-être pouvez-vous réfléchir à la situation de la ville de Rueil. Vous pouvez prendre votre téléphone et appeler Patrick Ollier pour lui dire que si la ville de Rueil est amenée à augmenter de manière significative les impôts, c'est sans doute parce que ce fait Patrick Ollier avec sa majorité est un « *aveu d'échec* ». Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Merci, Monsieur le Maire.

L'occasion de ce débat d'orientations budgétaires est toujours un exercice traditionnel, convenu, répété d'année en année. J'ai écouté avec attention les propos de mes collègues de l'opposition. Madame Bedin dit être lassée et voir apparaître une « *lassitude* ». Je dirais plutôt que c'est dans l'opposition que l'on voit apparaître une lassitude. La majorité est constante et à l'œuvre dans la construction de ce budget.

Cela a été dit dans le propos introductif, mais ce budget est encore marqué par la crise. Quand j'entends que la crise du Covid est derrière nous et qu'elle est passée, je suis surpris. La crise est encore là. Malheureusement, ses effets vont toucher les Français et les Nanterriens pendant plusieurs années encore.

Ce contexte domine notre construction budgétaire. Nous le rencontrons depuis le début de la mandature. Il s'invite dans nos décisions depuis maintenant deux ans. Cette crise impacte fortement les dépenses de la collectivité ainsi que ses recettes. Nous avons fait le choix de nous mobiliser au service des Nanterriens dès le début de la crise sanitaire, en mobilisant l'ensemble des services et des personnels de la ville, notamment les personnels de santé. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous pouvons être fiers de notre engagement collectif. Ce contexte pèse sur les équilibres économiques de notre ville, mais pas seulement, comme cela a été rappelé, puisque cela touche l'ensemble des collectivités territoriales.

Au-delà de ce poids, l'attitude de l'État est à pointer. Nous rappelons depuis plusieurs années maintenant qu'il y a un transfert massif de charges entre l'État vers les collectivités locales. Ces transferts de charges ne s'accompagnent pas des financements correspondants. Nous pouvons échanger entre nous sur les dotations, sur la péréquation. Tout cela correspond à une réalité. Il y a une baisse de l'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales. Cette baisse est particulièrement forte pour notre territoire.

Lors du budget précédent, nous parlions de « budget de combat » pour la ville de Nanterre. Je crois que la majorité municipale, tout du moins le groupe socialiste, est toujours dans cet état d'esprit au regard du contrat que nous avons passé avec les Nanterriens il y a deux ans. Je pense que les Nanterriens partagent les orientations que nous leur proposons, puisqu'ils nous font confiance et nous ont réélus aux dernières élections. Nous pouvons donc penser que les orientations que nous leur avons proposées sont partagées.

Il est de notre responsabilité d'honorer les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Nanterriens, et de continuer à porter à ces derniers un haut niveau de prestations à travers un service public communal qui soit le plus efficient possible.

Samir l'a évoqué dans son propos en présentant l'ensemble des projets que nous souhaitons développer dans le cadre du budget 2022, et mon collègue, en présentant le rapport de la transition écologique, l'a aussi abordé, mais un certain nombre de projets nous tiennent à cœur et contribuent à faire de Nanterre une ville innovante et agréable.

Un contexte difficile face à un État qui fait tout de même preuve d'un certain cynisme, d'une condescendance, et qui sans doute, à l'occasion des prochaines échéances, nous prépare encore quelques mauvaises surprises. Nous avons une stratégie claire, qui s'articule autour d'un programme clair, que nous avons l'intention de porter et de développer.

Cela a été dit tout à l'heure par Monsieur le Maire et par Samir, mais aujourd'hui, le budget n'est pas totalement équilibré. Il nous faut continuer à travailler en perspective du vote du mois de mars. On évoque une revalorisation de la fiscalité locale. On peut le regretter, mais c'est, je pense, une piste à ne pas écarter. Si nous sommes contraints de revaloriser la fiscalité pour nous permettre de mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus, il faut le faire au service des Nanterriens et conformément à nos engagements. Je vous remercie.

M. le Maire. Je donne la parole à Madame Méteyer.

Mme Valérie MÉTEYER. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Réaffirmer d'abord la posture offensive de Nanterre, offensive sur son développement des services publics, et ce de longue date, donnant aux habitants un haut niveau de qualité de service public, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, du sport ou de la culture.

D'ailleurs, la crise sanitaire a parfaitement remis en lumière l'importance d'avoir un service public de qualité sur ces domaines, de santé en particulier, mais aussi d'éducation. Nous avons accueilli les enfants après l'école, pour ne citer qu'eux, et avons bien remis en lumière l'importance du service public. Une qualité de service public que Nanterre assume pleinement.

Cette politique de service public pour toutes et tous que défend la ville de Nanterre depuis de nombreuses années et de façon très offensive est clairement menacée dans son modèle de financement par l'effet conjugué de différentes réformes de financement territorial, et d'une situation qui s'aggrave particulièrement en 2022 pour la construction du budget de la ville.

Nous parlons peut-être régulièrement, mais c'est un effet qui se cumule depuis de longues années, de la réforme de la taxe professionnelle, qui a eu pour effet de réduire considérablement l'impôt payé par les entreprises aux communes. Quand Axa s'est implantée à Nanterre il y a quelques années, cela a permis d'engranger un flux de recettes fiscales significatif, qui a permis de financer une partie du service public de la ville. Aujourd'hui, quand Vinci s'installe avec 5 000 collaborateurs à Nanterre, il n'y a quasiment pas de revenu pour la ville. Voilà une réalité de chiffres.

Nous parlons également de l'instauration de la réforme territoriale du fonds de solidarité, que nous validons pleinement bien évidemment sur son principe. En revanche, nous remettons en cause son mode de calcul, parfaitement défavorable à Nanterre. Est-ce normal qu'au titre de cette péréquation, pour chaque Nanterrien, la ville reverse 233 euros, alors que Neuilly-sur-Seine en reverse 163 ? Je ne vous fais pas le descriptif du différentiel de revenus des habitants de Nanterre et de Neuilly.

Passons à la baisse générale de dotation de fonctionnement de l'État aux communes pour la prise en charge des prestations de service public assurées par la commune. En 2012, elle s'élevait à 18 millions d'euros. En 2022, elle

sera à nouveau à zéro. C'est effectivement une réalité de chiffres et c'est bien le modèle de développement de Nanterre, c'est-à-dire pouvoir financer son haut niveau de service public, mais également les engagements du mandat, aujourd'hui remis en cause dans un contexte de surcroît inflationniste, et qui reste marqué par la crise sanitaire.

Il est clairement temps d'en finir avec des injonctions contradictoires, qui s'appuient d'une part sur un discours gouvernemental et pas récent qui prône plus d'autonomie aux territoires, et d'autre part une reprise en main financière des moyens des communes.

Si l'on parle de plan de relance, certes, l'État a été offensif. En revanche, quel impact effectif au niveau des communes ? Trouvez-moi, Monsieur Oubuih, un maire qui soit content du plan de relance concernant les finances de sa commune. Donnez-nous au moins un exemple. Les maires se sont tous mobilisés pour réclamer une part du plan de relance, qui a, certes, été généreux au niveau de l'ensemble des entreprises, mais nettement moins en ce qui concerne les communes. Comment faire plus confiance aux communes ? En leur donnant les moyens de financer leur politique publique de proximité, et en les intégrant pleinement dans le plan de relance que vous évoquiez. Je vous remercie.

M. le Maire. Je donne la parole à Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, Samir pour la présentation des orientations du budget 2022, attaché à la réalisation de nos engagements municipaux.

Nous restons victimes d'une logique paradoxale de l'État. Il attend des miracles de la part des collectivités locales, tout en les enfermant avec des contraintes budgétaires strictes. L'élimination de la DGF, associée à des péréquations records et délétères en termes de retombées sur le territoire, alors que dans le même temps, le gouvernement subventionne largement des entreprises dans le cadre du plan de relance.

Ce « *quoi qu'il en coûte* » à géométrie variable ne répond que marginalement à une logique de développement économique et social des territoires. Alors que le gouvernement préfère restaurer la confiance des Élus locaux, les preuves d'engagement de l'État ne sont pas établies. Nous en sommes au rez-de-chaussée de la relance territoriale.

Pour autant, nous avons avancé, en majorité avec les services pour développer nos ressources et optimiser nos dépenses. Nous pointons cependant le risque que la vidéosurveillance devienne un poste de plus en plus important du fait de l'obsolescence rapide des matériels et de la tentation de la surenchère technologique. Nous tenons à parler de vidéosurveillance et non de vidéoprotection. La surveillance permet de résoudre des affaires, mais ne protège pas directement. Nous devons également tirer tous les enseignements des recommandations de la Cour des comptes rendues le 10 février sur l'usage, la répartition, et l'évaluation de l'efficacité de la vidéosurveillance.

Nous saluons également les efforts et les ambitions de recrutement des policiers municipaux et Agents de surveillance de la voie publique (ASVP), qui apporteront une réponse humaine aux incivilités – et qui l'apportent déjà.

Par ailleurs, face aux contraintes d'économie posées, le meilleur outil demeure nos agents et leur fine connaissance du terrain. Nous devons poursuivre notre politique de valorisation des carrières, et de dynamisation des collectifs de travail et de mobilité.

Enfin, nous restons dans une trajectoire très favorable pour réaliser nos engagements en matière de transition écologique, tout en relayant certaines initiatives. Parmi elles, le partenariat avec le master Nourad de l'UPN, Nouvelle ruralité agriculture et développement local, ouvre la perspective de la mise en place d'un véritable plan d'alimentation durable à Nanterre.

Afin de répondre à l'exigence d'équité et de production de logements, forcément nécessaire avec la crise actuelle, le mécanisme du bail réel solidaire doit être amplifié. Nous nous félicitons des projets actuellement à l'étude. Nous rappelons que l'effort sur l'emploi est maintenu, et que les taux d'activité sont très comparables entre Nanterre et l'ensemble des communes de Hauts-de-Seine.

S'agissant de la rénovation des logements, nous devons œuvrer pour que les dispositifs puissent bénéficier au plus grand nombre, et pas seulement aux plus précaires d'entre nous, car les bénéficiaires en sont clairement établis.

Enfin, il sera essentiel de se doter d'outils pour que le plan « 5 000 arbres » soit mis en œuvre sans retard, et maximise son bénéfice sur les écosystèmes et le cadre de vie.

En conclusion, malgré les contraintes, ce rapport d'orientations budgétaires exprime bien nos ambitions. Ne doutons pas de nous et de nos capacités. Je vous remercie.

M. le Maire. Tous les groupes ont pu s'exprimer. Je donne la parole à Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Un petit mot pour compléter les interventions de mes collègues et revenir sur celles de Madame Bedin et de Monsieur Oubuih. Je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention. Quelque chose me marque : vous semblez dire que je tiendrais – ou que nous tiendrions – le même discours que nos prédécesseurs.

Tout d'abord, j'ai envie de vous dire que c'est rassurant pour une majorité plurielle, fidèle à l'histoire de cette ville, et qui met la solidarité au-dessus de tout.

Ensuite, j'ai envie de vous renvoyer le miroir. Je reconnais à Monsieur Oubuih, parmi d'autres qualités sûrement, le fait d'avoir une sorte de constance dans ses propos, chose que je ne retrouve pas forcément chez vous, Madame Bedin. Un jour, « *la dépense, c'est bien* », un jour, « *la dépense, c'est mal* ». On ne comprend pas trop ce que vous cherchez à faire. Je me rappelle très bien qu'en début de mandat, vous avez dit : « *On a envie de travailler en bonne intelligence avec votre majorité. Ce que vous faites est appréciable, c'est le bon chemin.* » Deux ans après, nous notons un revirement de situation. Je ne sais pas si c'est l'effet « élections » qui s'approche, mais cela devrait vous interroger sur la colonne vertébrale qu'est la vôtre.

Monsieur Oubuih, vous avez une facilité déconcertante, voire un art, à lier le budget et les compétences de la ville avec des faits divers. Chapeau ! En l'occurrence, nous sommes en responsabilité. Nous ne disons pas que l'État ne fait rien, nous disons qu'il ne fait pas assez et que nous aimerions qu'il fasse plus. Nous perdons tout de même la Dotation globale de fonctionnement, ce qui n'est pas rien. Il s'agit en effet du principal concours de l'État aux collectivités.

Monsieur Oubuih et Madame Bedin, rendre service à une ville comme la nôtre n'est pas tenir de tels propos. Dans cette ville, comme dans beaucoup de villes populaires, beaucoup de gens n'ont principalement que le service public pour renforcer ce principe d'égalité si cher à notre République. Ne venez pas insulter ces gens-là. Il faudrait justement tout faire pour les considérer.

Nous sortons d'une crise. Vous faites un constat, mais jamais vous ne proposez de solutions. Il faut sortir de cette zone-là. Proposez des choses, nous sommes à l'écoute. Nous pensons que nous sommes sur le bon chemin. Nous avons géré la crise avec brio vu les paramètres qui étaient les nôtres.

Nous tentons de renforcer le programme tel que nous l'avons présenté aux Nanterriens en 2020 avec les moyens qui sont les nôtres, et qui sont réduits, puisqu'il y a l'effet ciseau péréquation/DGF en moins, et de l'autre côté une crise qui vient alourdir les budgets. L'honnêteté voudrait que vous nous le reconnaissiez et que vous soyez plutôt en soutien de ce genre de rapport d'orientations budgétaires. Je vous remercie.

M. le Maire. Comme nous avons pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et que nous en avons débattu, je vous propose de voter cette prise en compte, qui n'est évidemment pas les orientations budgétaires, mais simplement la prise d'acte du débat.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

Pour : 47 voix ;

Contre : les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre »,

Abstention : 0,

Ne prend pas part au vote : M. Guillemaud.

M. le Maire. Je vois que vous n'avez pas bien saisi la mécanique, mais je vous propose de passer au rapport suivant.

AMÉNAGEMENT-URBANISME-HABITAT

4. Concession d'aménagement des quartiers Chemin-de-l'Île et République Approbation de l'avenant n°5 à la concession

M. le Maire. Assia KACHOUR est rapporteur du dossier. Je lui cède la parole.

Mme Assia KACHOUR. Monsieur le Maire, mes chers collègues. La concession d'aménagement des quartiers Chemin-de-l'Île et République, signée entre la ville et la SEMNA le 1^{er} février 2010 pour une durée initiale de dix ans, répond au besoin de renforcer la centralité de quartier et de développer une offre de logement.

Il s'agit ici de prolonger pour neuf mois cette concession d'aménagement, afin de terminer ces trois opérations : Docteur Pierre, Cité Komarov et Cœur de l'Île, qui auront permis d'apporter une dynamique nouvelle aux quartiers du Chemin-de-l'Île et de République :

- En apportant davantage de mixité sociale pour le secteur Komarov, par l'intermédiaire de logements en accession à la propriété à des prix maîtrisés, et en finissant l'aménagement de ce secteur proche des bords de Seine ;
- En conservant le bâtiment emblématique du Docteur Pierre, bâtiment historique devenu lieu d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'en développant une offre de logements mixtes ;
- En reconstruisant un nouveau centre commercial pour le Chemin-de-l'Île, qui réunit des commerces de qualité et de proximité, de la boulangerie à la boucherie, de la pharmacie au coiffeur, de la Poste au Carrefour Market.

Cette opération a aussi permis de renforcer la mixité, en construisant des logements en accession, ainsi que des logements étudiants, dont quelques Colocations à projet solidarité (CAPS), c'est-à-dire avec des étudiants s'investissant dans la vie associative du quartier.

En tant qu'habitante du Chemin-de-l'Île, je peux témoigner que ces transformations étaient particulièrement attendues. Cela a pris du temps, mais je crois que nous pouvons être fiers du travail accompli. Cela illustre bien le projet que nous portons pour Nanterre.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement des quartiers Chemin-de-l'Île et République entre POLD, la SEMNA et la ville de Nanterre, prorogeant la durée de la concession d'aménagement de neuf mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, et modifiant les conditions de transfert d'espace public et du boni entre POLD, concédant, et la ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. S'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote. Je rappelle que Patrick Jarry, Raphaël Adam, Julien Sage, Abdelkader Selmet, Caroline Cor, Rachid Tayeb, Éric Solas, Nadine Ali, Christophe Ribault et Ousman Diaby ne votent pas.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, M. Tayeb, M. Adam, M. Solas, M. Sage, Mme Ali (pouvoir à M. Selmet), M. Selmet, Mme Cor, M. Diaby, Mme Kasmi et M. Boughezala.

5. Pôle de l'Hôtel de Ville de Nanterre – Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme

M. le Maire. Raphaël Adam est le rapporteur de ce dossier. Je lui cède la parole.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé ce soir d'adopter une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Nanterre. Cette proposition vient, car il n'est pas possible, dans le cadre actuel, d'engager une révision du Plan local d'urbanisme sans passer par la négociation d'un PLU intercommunal à l'échelle du territoire. Nous sommes dans cette démarche de déclaration de projet pour permettre une modification mineure de notre PLU pour accomplir une création de logements de mixité.

On nous rabâchait tout à l'heure que l'on faisait uniquement du logement social, mais c'est méconnaître l'ensemble des projets qui sortent à Nanterre depuis plus d'une dizaine d'années. Nous ne sommes pas uniquement dans une démarche de création de logements sociaux. D'ailleurs, le combat que nous menons, y compris au territoire de POLD, est en faveur du logement abordable pour tous. Nous sommes notamment dans une dynamique d'accession

à la propriété pour les ménages, y compris les plus modestes, pour permettre à chacun un parcours résidentiel dans la petite couronne de Paris. Nous faisons donc de la mixité.

Dans le projet que je présente ce soir, il vous est proposé d'aménager, de changer, de transformer l'îlot de l'Hôtel de Ville, qui est aujourd'hui assez minéral. Nous avons pris cette décision avec la majorité suite à l'acquisition, par CDC Habitat, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, d'acheter la tour A, qui se trouve juste derrière nous, avec l'objectif, à terme, de faire une modification et de rénover cette tour, qui n'est finalement pas occupée depuis plusieurs années par des bureaux.

Nous étions dans le cadre du PLU contraints à une programmation en bureaux sur l'ensemble de ces tours et dans cette dalle. Nous constatons par exemple que le Restaurant interentreprises (RIE) à côté n'est plus occupé. Un certain nombre de bâtiments vieillissent.

C'était l'occasion, avec CDC Habitat comme partenaire sur ce projet, de donner un nouveau souffle à la Place de l'Hôtel de Ville, notamment avec la poche de parking située sous l'Hôtel de Ville, de redonner plus de place à la pleine terre. Aujourd'hui, avec le « zéro artificialisation nette », nous sommes plutôt dans une démarche consistant à chercher de nouvelles terres disponibles. Peut-être est-ce l'occasion d'embarquer un certain nombre de parkings extérieurs dans la nappe de l'Hôtel de Ville.

Tout cela nécessite de passer par une procédure de transformation du PLU par une déclaration de projet, qui sera également soumise au Conseil du territoire de POLD demain si vous l'acceptez.

M. le Maire. Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Je souhaite formuler deux remarques brèves. Mon souhait – et notre souhait – est de faire de la mixité sociale. Simplement, le stock existant à Nanterre dans certains quartiers fait qu'il y a trop de logements sociaux. Quand il y a plus de 99 % de logements sociaux, ce n'est pas de la mixité.

M. Raphaël ADAM. Ce constat est partagé. L'ensemble de la majorité ici présente est tout à fait d'accord sur le fait qu'il y a des quartiers où la part de logements sociaux est aujourd'hui très importante. La démarche, voire l'engagement de notre mandat, portait justement sur cette résorption pour permettre à chacun d'y vivre et de mieux répartir.

Vous parliez tout à l'heure de quartiers où il y a très peu de logements sociaux. Il y a parfois un soulèvement des habitants lorsque certains projets, qui incluraient notamment de la mixité sociale, veulent arriver dans des quartiers où elle est en sous-dotation. Nous faisons face à une levée de boucliers immédiate pour permettre à chacun de vivre dans notre ville.

M. Adam OUBUIH. Très bien. La mixité sociale ne se fait pas non plus uniquement par le bâti et par le logement.

Je trouve ce projet très bien. Simplement, même si je suis en détachement, je suis administrateur civil de la Caisse des Dépôts. Je ne pourrai donc pas prendre part au vote, mais je vous félicite pour ce beau projet.

M. le Maire. Je vous remercie. Nous allons procéder au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Boughezala et M. Oubuih.

ACTION ÉDUCATIVE

6. Écoles communales. Périmètres des secteurs scolaires. Ajustements partiels pour la rentrée scolaire 2022-2023

M. le Maire. Il s'agit d'une proposition de modifier à la marge des secteurs de périmètres scolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Jean-Pierre Bellier est le rapporteur. Je lui cède la parole.

M. Jean-Pierre BELLIER. Mes chers collègues, ce premier rapport est certainement à l'origine d'une longue liste qui jalonna tout ce mandat, dans la mesure où un certain nombre de paramètres liés à des facteurs

démographiques, à des facteurs d'effectifs scolaires et à des facteurs sociologiques nous conduisent à engager un long processus de redéfinition des périmètres scolaires pour les années à venir.

Les services de la mairie ont longuement travaillé pour définir les priorités à dégager. Il va vous être demandé d'adopter une première révision, qui ne touche aujourd'hui que deux secteurs qui nous ont semblé prioritaires compte tenu de tous ces facteurs. Puisque vous avez eu l'occasion d'étudier ce rapport, il s'agit des secteurs qui touchent globalement les écoles Paul Langevin, France Bloch et Abdelmalek Sayad d'une part, et du secteur qui touche les écoles Makeba, Soufflot et Balzac d'autre part.

Il s'agit simplement d'intégrer les quatre adresses de l'îlot Mansart dans le périmètre de l'école maternelle Soufflot, et ensuite dans le périmètre de l'école élémentaire Balzac.

La deuxième initiative consiste à affecter au groupe scolaire Paul Langevin les futures promotions immobilières qui se situeront avenue Lénine.

La troisième initiative vise à rattacher certaines adresses : les adresses situées dans le triangle délimité par la rue du Bois, l'avenue Lénine et le boulevard national au périmètre élémentaire de l'école Paul Langevin.

Comme l'a dit Monsieur Oubuih, la mixité sociale se construit certes par l'urbanisme, le logement, mais aussi par le renforcement de la mixité scolaire dans des écoles qui, compte tenu de l'évolution de la sociologie locale, se sont parfois trouvées fort démunies.

M. le Maire. Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : M. Boughezala.

7. Convention territoriale globale 2021-2025 avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

M. le Maire. Il s'agit de la signature avec la CAF des Hauts-de-Seine de la Convention territoriale globale pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. Notre collègue Stéphanie Lamora devait rapporter, mais elle a fait un malaise et a dû quitter le Conseil municipal. Jean-Pierre Bellier va donc la suppléer au pied levé. Merci, Jean-Pierre. Je lui cède la parole.

M. Jean-Pierre BELLIER. Au pied levé, l'exercice est relativement simple, puisqu'il s'agit simplement de prendre acte de la transformation du processus de contractualisation avec la CAF sur tout ce qui relève des anciens contrats Enfance-Jeunesse afin de les inscrire dans une nouvelle dynamique beaucoup plus globale, qui se traduit par la passation d'une Convention territoriale globale, qui se déroulera sur un exercice quinquennal 2021-2025, et qui devrait permettre de rationaliser et de rendre plus lisible la façon dont la CAF abonde les financements des prestations familiales.

M. le Maire. Merci. Je donne la parole à Caroline Cor.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire, merci, Jean-Pierre, pour cette présentation de cette nouvelle Convention avec la CAF, qui devient une Convention territoriale globale. Ce changement d'appellation traduit une nouvelle étape du partenariat entre la Ville et la CAF, en l'étendant aux champs de l'accès aux droits, de la parentalité, et de l'animation de la vie sociale.

Ce changement conforte la volonté de mieux prendre en compte toute la singularité de Nanterre au sein du département, en s'appuyant sur un diagnostic précis des indicateurs de fragilité des presque 30 000 allocataires nanterriens. À partir de ce diagnostic, un plan d'action est défini par cette Convention pour les sept domaines visés : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le logement, l'animation sociale.

Je tiens à préciser que le CCAS est pilote sur trois axes de ces actions :

- Le premier axe est le soutien à la parentalité, avec une attention particulière aux familles monoparentales, et pour objectif un partenariat avec les acteurs de la ville rendant plus efficace l'accompagnement de ces familles.

- Le deuxième axe piloté par le CCAS est l'accès aux droits, avec pour objectif de rendre plus lisibles les dispositifs d'aide et d'accompagnement de la CAF.
- Le troisième axe est l'inclusion numérique, notamment à travers le déploiement du Pass Numérique.

Je tiens aussi à rappeler que ce plan d'action et de partenariat entre la CAF et la Ville forme une réponse à une urgence sociale, dont la description est faite très précisément dans l'annexe de la Convention. Je vous invite à vous y reporter. Cette urgence sociale est la conséquence d'une succession de crises économiques, dont la dernière est la conséquence d'une crise sanitaire. Elle est surtout et aussi la conséquence d'une politique libérale menée depuis quarante ans, et dont ces crises successives révèlent les injustices.

Enfin, ce partenariat entre la CAF et la ville de Nanterre ne doit pas faire oublier que le département doit rester le pilote de l'accompagnement et de l'aide sociale des familles, rôle qu'il s'est mis lui-même dans l'incapacité de remplir efficacement. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, Mme Maufrais (pouvoir à Mme Bedin), et M. Boughezala.

8. Adhésion de la ville à l'Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation des collectivités territoriales (ANDEV)

M. le Maire. Je donne la parole à Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit simplement de vous demander d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'ANDEV, Association nationale des directeurs et cadres de l'éducation et collectivités territoriales.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose simplement de vous prononcer.

M. le Maire. Ce n'est d'ailleurs qu'un renouvellement.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin et Mme Maufrais (pouvoir à Mme Bedin).

VIE CITOYENNE

9. Budgets participatifs – Approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués

M. le Maire. Je donne la parole à Emmanuelle Fossati.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous le savez, le budget de la troisième saison du dispositif des budgets participatifs a été voté au budget primitif 2022. Dans la plupart des projets lauréats, les services engagent directement les crédits. Il n'y a alors qu'une convention d'utilisation à signer avec les porteurs de projets. Dans certains cas, il est compliqué pour les services d'engager directement les crédits. Il est alors nécessaire de signer des conventions de financement. C'est le cas pour les deux projets suivants :

- Le premier est porté par l'association les Madeleines Enracinées, qui propose l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'initiation au jardinage naturel, à l'ethnobotanique et au compostage, afin de faire découvrir la biodiversité aux enfants du centre de loisirs Anatole France.

- Le deuxième est porté par l'association Nahda, qui propose un cinéclub de quartier pour créer des passerelles entre les habitants et leur culture. Leur financement concernera les prestations pour l'organisation des séances et l'achat des droits des films.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'approuver les deux projets de convention de financement, et d'autoriser le maire à les signer. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin et Mme Maufrais (pouvoir à Mme Bedin).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

10. Centre dramatique national Nanterre Amandiers – Convention de servitude ENEDIS/Commune de Nanterre – Autorisation à signer les documents permettant la mise en œuvre de la servitude

M. le Maire. Il s'agit d'une convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Nanterre. Alexis Martin est le rapporteur. Je lui cède la parole.

M. Alexis MARTIN. Tout a presque déjà été dit. Il s'agit d'une autorisation à signer les documents permettant la mise en œuvre de la servitude. Il s'agit de tirer un câble électrique pour alimenter le théâtre des Amandiers qui est rénové.

M. le Maire. En cours de rénovation. Je vous propose de voter.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés.

INFRASTRUCTURE

11. Mise en place du Plan Vélo communal

M. le Maire. La parole est à Vincent Soulage.

M. Vincent SOULAGE. Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais vous présenter ce soir le Plan Vélo communal. Vous disposez toutes et tous de la délibération, mais par égard pour ceux qui pourraient regarder notre Conseil, je vais tout de même vous en présenter les grandes lignes.

Nous en faisons tous le constat : l'usage du vélo progresse et a progressé, en particulier depuis 2019, et encore pendant la pandémie avec les fameuses « corona piste » ou officiellement ACT (Aménagement cyclable de transition). Nous devons accompagner et encourager ce mode de déplacement, à la fois écologique et économique.

C'était un engagement de notre campagne municipale. La nouvelle équipe s'y est attelée, dès son élection, avec différentes mesures, comme la création d'une aide à l'achat ou l'aménagement de la rue Pascal. Ces premières réalisations se sont appuyées sur le schéma directeur cyclable, dont notre commune dispose depuis 2019. La réalité est que Nanterre dispose aujourd'hui d'aménagements déjà importants, repris dans la première annexe à la délibération qui vous est proposée.

Néanmoins, la conviction d'Alexandrine Mounier, qui occupait avant moi la nouvelle délégation au vélo et aux mobilités douces – et que je remercie –, était que nous devons aller plus loin que les simples questions d'infrastructure. Aujourd'hui, avec la majorité municipale, nous considérons que le développement du vélo ne se fera que si nous sommes capables de faire émerger une culture vélo inclusive, qui participe à la mixité sociale de

notre ville, mixité dont nous avons déjà beaucoup parlé ce soir, qui reflète sa diversité et qui soit porteuse de développement économique. Nous avons donc un plan relativement ambitieux.

La municipalité s'est ainsi engagée dans l'élaboration d'une politique coordonnée autour du vélo sous la forme d'un Plan Vélo communal. Cette élaboration s'est appuyée sur des contacts fréquents avec les associations d'usagers, mais aussi sur une enquête menée durant l'été 2021 en ligne, et qui a recueilli près de 500 contributions.

Le plan que je présente ce soir se donne un horizon à moyen terme – 2030, mais il reste particulièrement ambitieux, avec trois grands objectifs :

- Le premier est de progresser au baromètre des villes cyclables. Ce baromètre est établi par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) à partir d'une enquête en ligne, et associe de nombreux critères. Les chiffres 2021 viennent d'ailleurs d'être publiés. Pour 2021, Nanterre obtient la note de 2,86, ce qui n'est pas extraordinaire, mais ne dénote pas particulièrement dans les Hauts-de-Seine, avec un niveau toujours E, qui correspond à un climat plutôt défavorable. Notre objectif est d'atteindre, à terme, le niveau C, climat plutôt favorable, sachant qu'il nous sera difficile de faire beaucoup mieux compte tenu de notre tissu urbain.
- Le deuxième objectif est de dépasser 60 % de voies avec un aménagement cyclable, et même, parmi ces 60 %, d'en réaliser la moitié avec un aménagement dédié. Quand je parle d'aménagement dédié, il s'agit de toutes les modalités où la circulation cyclable occupe un espace qui lui est propre (le plus souvent pistes cyclables, voire bandes cyclables). Les autres 30 % seront des espaces de circulation apaisés, notamment les zones 30, où le contresens vélo est désormais obligatoire.
- Le troisième objectif est que nous visons une part modale de 8 %. Le déplacement à vélo représentera 8 % des déplacements à Nanterre. Ce chiffre nous est connu grâce aux données du recensement, qui vient d'ailleurs de commencer dans notre ville. Ce taux de 8 % est aligné sur l'objectif de la région Île-de-France.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Vélo propose une série de mesures à engager sans tarder :

Tout d'abord, puisque notre Plan Vélo vise le développement d'une culture du vélo dans la ville, nous voulons engager 10 mesures clés listées dans la délibération, et que nous avons voulu accompagner à chaque fois d'objectifs précis. Vous les avez dans la délibération. Je ne les listerai donc pas. J'en retiendrai trois pour l'exemple :

- Le maintien, avec une modification de la l'aide à l'achat, qui est une aide originale, puisqu'elle finance y compris l'achat de vélo mécanique, avec un montant en fonction du quotient familial. Cette aide à l'achat fait d'ailleurs l'objet de la délibération suivante.
- La mise en place de cours de « remise en selle », c'est-à-dire d'apprentissage ou de perfectionnement de la pratique du vélo, puisque nous savons que c'est un obstacle à son expansion et son développement.
- Nous voulons accompagner l'émergence d'activités économiques autour du vélo, notamment l'ouverture de commerces ou de services pour les cyclistes dans la ville.

Dans ce Plan Vélo, nous ne négligeons pas non plus les questions d'infrastructure afin de continuer à transformer Nanterre en une ville cyclable. L'enquête menée l'été dernier a fait émerger des demandes très fortes autour de trois enjeux :

- Le premier est de disposer de voies aménagées, sécurisées et de qualité pour les vélos ;
- La deuxième demande, très forte, est de disposer de stationnements adaptés, à la fois près des pôles d'activités et près des zones d'habitation ;
- Enfin, une demande prioritaire sur la sécurisation d'un certain nombre de carrefours, notamment de 12 carrefours identifiés comme prioritaires au sein de la ville.

Pour répondre à ces enjeux sur les questions d'infrastructure, la délibération liste neuf autres priorités et les moyens budgétaires qui y sont associés.

Sur la deuxième carte, en annexe, vous voyez également les projets à l'horizon 2030 pour notre commune.

Cependant, sur le sujet des infrastructures, notre ville ne pourra avancer seule. Nanterre est traversée d'infrastructures gérées par d'autres acteurs, acteurs avec lesquels nous avons déjà engagé une réflexion commune. C'est particulièrement le cas du département des Hauts-de-Seine, avec qui nous préparons la pérennisation des ACT (Aménagement cyclable de transition) sur les grands axes structurants, notamment ceux qui relient la place de la Boule à la place des Bergères d'un côté, puis plus tard, au pont de Chatou.

En complément, je rappelle également, même si cela a déjà été indiqué plus tôt dans la soirée, que notre commune est engagée dans le déploiement, et à terme dans la généralisation des zones 30, qui sont autant d'espaces de circulation apaisée et favorable à l'usage du vélo.

Je voudrais conclure en vous demandant de ne pas voir dans ce Plan Vélo une liste de mesures, mais plutôt une intention politique. L'ensemble des propositions faites dans la présente délibération ont vocation à évoluer en fonction de la situation francilienne, des échanges avec les nombreux acteurs sur les questions de mobilité, mais aussi des retours avec les habitants et usagers.

Pour garantir cette participation citoyenne, nous nous engageons à reconduire tous les deux ans une consultation en ligne, et à continuer de rencontrer les associations d'usagers. Le plan sera également enrichi par le Conseil citoyen de la transition écologique et par les débats que nous pourrions organiser dans les quartiers autour des questions de mobilité douce.

C'est ainsi que je vous propose ce soir d'adopter le Plan Vélo communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je donne la parole à Emmanuelle Fossati.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Selon une étude publiée le 10 février – la semaine dernière – par l'Observatoire régional de santé, près de 8 000 décès prématurés pourraient être évités en Île-de-France chaque année si les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air étaient respectées. 8 000, c'est quatre fois le nombre de morts liés à la consommation d'alcool, et quasiment autant que le tabagisme à l'échelle de la région la plus peuplée de France. C'est dire qu'il y a urgence.

Les améliorations de la qualité de l'air ces dernières années ont d'ores et déjà permis de faire baisser de 40 % le nombre de décès, mais nous devons persévérer, notamment en militant pour une convergence entre les dépenses par habitant des collectivités publiques pour le vélo et la voiture. Elles sont actuellement de 10 euros par habitant pour les vélos et de 270 euros par habitant pour les voitures.

L'adoption du Plan Vélo de la ville de Nanterre intervient à point nommé, à mi-chemin d'un long parcours jalonné par le développement progressif d'infrastructures mieux adaptées, mais en elles-mêmes insuffisantes pour laisser éclore un véritable système vélo que toutes et tous sauront s'approprier. Le baromètre de la FUB vient corroborer cette relative stagnation avec un ressenti global des usagers passant de « très défavorable » à « plutôt défavorable », avec une note de 2,86 sur 6.

Le timing est donc parfaitement adapté pour mettre les bouchées doubles avec ce plan inclusif, qui intègre tous les obstacles structurels à un accès serein du vélo, et qui formule systématiquement des réponses précises. La combinaison de ces dix mesures clés contribuera à faire émerger à Nanterre une filière économique des métiers du vélo, pourvoyeuse d'emplois. Et surtout, ces mesures aideront à surmonter nombre de barrières culturelles, dont sont particulièrement victimes les femmes et les habitants des quartiers populaires.

Nous tenons à remercier Alexandrine Mounier pour sa pugnacité, sa créativité et sa rigueur dans les différentes phases de l'élaboration de cet ambitieux Plan Vélo. Nous faisons confiance à Vincent et aux services pour le mettre en œuvre avec la même conviction. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je donne la parole à Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je tiens, bien évidemment, à féliciter notre ancienne collègue, Alexandrine Mounier, pour son implication dans la coconstruction de ce Plan Vélo, en lien étroit avec les associations et l'ensemble des Élus de la majorité.

Vincent Soulage hérite, certes, d'un dispositif complet, mais surtout d'une démarche inspirante. Ce sera une base utile pour réussir ce formidable challenge de donner au vélo la place qu'il mérite à Nanterre. Il faudra créer les justes articulations entre les différentes strates administratives et une cohérence entre les différents plans (plan communal, plan de la région, plan de la métropole, et bien sûr de l'État).

Les ambitions sont régulièrement inscrites dans le marbre, mais on constate qu'un défaut de coordination et des obstacles techniques conduisent à une sous-utilisation des fonds initialement programmés. Ainsi, le plan de l'État de 2018, dans lequel 350 millions ont été annoncés, seuls 25 millions ont été dépensés à ce jour *via* trois appels à projets. Monsieur Oubuih, il est clair que vous nous faites des reproches systématiquement sur notre ambition de la transition écologique, mais vous voyez que l'État, même s'il annonce des choses, ne dépense pas ce qu'il prévoit.

Nous devons également encourager des pratiques apportant une sécurité optimale, avec une incitation forte au port du casque pour les plus de 12 ans. La prise en compte du kit de sécurité dans la subvention accordée par la mairie constitue à ce titre une avancée. Cette approche permettra d'assimiler le vélo à un moyen de transport du quotidien et pas simplement à un outil de loisir.

Le succès de la mise en œuvre de ce plan dépendra principalement de notre capacité à consulter utilement les usagers et à développer des partenariats avec des acteurs de la ville, reconnus dans les quartiers, et épaulés par des experts issus d'associations spécialisées, tant dans l'insertion-éducation que dans le vélo.

Au-delà de la pratique du vélo en elle-même, complémentaire des transports en commun et de la marche, ce qui est un enjeu, c'est notre aptitude à nous relier pour organiser l'émergence d'une filière du futur, combinant sobriété, expertise technologique et compétences organisationnelles. Ces démarches offrent à chacun et chacune une opportunité de reprendre son destin en main, en s'appuyant sur des interlocuteurs fiables, et d'acquérir progressivement un savoir-faire émancipateur. La réussite de cette aventure collective sera déterminante pour surmonter les épreuves liées au dérèglement climatique et les aléas politiques de toute nature qui se profilent.

M. le Maire. Merci. Je donne la parole à Madame Decis-Lartigau.

Mme Hélène DECIS-LARTIGAU. Je me réjouis de ce Plan Vélo. Je me demandais quand nous aurions la chance de voter et encourager le travail d'Alexandrine Mounier, que je salue aussi. Bientôt deux ans que je l'attendais.

J'ai deux questions :

Une première au sujet de la mesure 6 « *mettre en place un programme d'encadrement et de contrôle du respect des aménagements cyclables, mais aussi des conduites de cyclistes dans l'espace public* ». Qui sera chargé de mettre en place cet encadrement ? Je vous fais la blague : est-ce que ce sera la police municipale, les ASVP ? Comment va-t-on faire pour réguler, surtout que beaucoup de gens seront des néophytes à vélo ? Il y a de la pédagogie et du contrôle.

Ensuite, nous avons une enveloppe générale, mais il n'y a pas de répartition du budget pour l'instant – ou alors on ne nous a pas donné les pièces. Je souhaite donc savoir si nous allions avoir un document détaillant les allocations budgétaires par action, par année – toujours mes fameux indicateurs.

En tout cas, merci pour ce Plan Vélo très attendu, à la fois par les enfants, et par les adultes nanterriens. Je vous remercie.

M. le Maire. Quelques réponses par Monsieur Soulage.

M. Vincent SOULAGE. Deux éléments de réponse, mais la réponse sera à peu près la même sur les deux éléments. Nous avons effectivement une enveloppe assignée au Plan Vélo. Le montant qui figure dans le document de 6 millions d'euros porte essentiellement sur les questions des infrastructures. L'idée n'est pas forcément de les affecter dès maintenant, mais de disposer d'une somme qui nous permettra, en fonction des opportunités qui se font jour sur le territoire communal, de développer des équipements et des infrastructures liés au vélo. Un certain nombre de projets sont déjà engagés autour du développement de certaines voies. Cela ne coûtera pas forcément beaucoup d'argent, mais il y a par exemple la pérennisation des ACT, ainsi que des projets autour du stationnement. Nous aurons l'occasion d'en reparler en Conseil municipal.

Sur la question de l'encadrement des pratiques, vous avez évoqué le besoin de pédagogie et je pense que c'est effectivement une priorité. J'avoue ne pas avoir encore de réponse précise à vous apporter sur la question de la régulation de l'encadrement des pratiques, mais nous pouvons aussi penser à la question du stationnement des vélos, pour lesquels nous essayons de fournir un effort, car il s'agit d'une véritable nuisance dans certains quartiers.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés.

12. Aide financière aux habitants pour l'achat d'un vélo – Renouvellement pour l'année 2022

M. le Maire. Nous passons au rapport suivant, en lien avec le Plan Vélo. Il s'agit du renouvellement pour l'année 2022 de l'aide financière aux habitants pour l'achat d'un vélo. Je donne la parole à Vincent Soulage.

M. Vincent SOULAGE. Vous avez eu l'occasion, l'année dernière, de voter cette aide financière. Je vous rappelle sa particularité : nous ne finançons pas particulièrement les vélos électriques qui bénéficient d'aides d'autres collectivités, mais nous venons en complément en finançant l'achat d'autres équipements, y compris - et c'est notre grande originalité – l'achat de vélos « mécaniques ». Autre particularité : le montant de cette aide est calculé en

fonction du quotient familial. Il n'y a pas de grand changement cette année par rapport à l'année dernière. Je vous invite donc à voter le renouvellement de cette aide.

M. le Maire. Merci.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés ;
- Abstention : le groupe « Nous sommes Nanterre ».

COMMANDE PUBLIQUE

13. Fourniture de viande de porc fraîche, de charcuterie et abats de porc, et de poisson frais – Autorisation de signer les marchés

M. le Maire. Quand on gère une restauration scolaire en régie, on a des choses comme cela à adopter, comme la fourniture de viande de porc fraîche, de charcuterie et abats de porc, et de poisson frais. Je donne la parole à Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Merci. Cela me permet de changer de braquet pour vous parler de quelque chose d'éminemment trivial, à savoir le renouvellement d'un marché de fourniture de viande de porc fraîche, de charcuterie et abats de porc, ainsi que de poisson frais.

Je vous demande poliment d'autoriser le Maire, après que la Commission d'appels d'offres a statué, à signer le marché afférent.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des Élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés.

M. le Maire. Nous avons terminé l'ordre du jour.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 21 mars. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 49.